

Livret de l'étudiant·e 2019-2020

DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (DUT) GÉNIE ÉLECTRIQUE & INFORMATIQUE INDUSTRIELLE DEUXIÈME ANNÉE EN APPRENTISSAGE

Version provisoire

Livret voté au Conseil d'IUT du 11 juin 2019
Livret voté à la CFVU du 01 juillet 2019

Département GEII
IUT de Ville d'Avray/Saint-Cloud/Nanterre
Site de Ville d'Avray - Bâtiment B
50, rue de Sèvres - 92410 Ville d'Avray



Agissez pour
le recyclage des
papiers avec
Université
Paris Nanterre
et Ecofolio.

[www http://cva.parisnanterre.fr](http://cva.parisnanterre.fr)

[www http://cva-geii.parisnanterre.fr](http://cva-geii.parisnanterre.fr)



Département **GEII**
génie électrique
et informatique industrielle

Université Paris Nanterre

SOMMAIRE

PRESENTATION DE LA FORMATION	3
ORGANIGRAMME ET CONTACTS	4
UNIVERSITE IUT DEPARTEMENT GEII / DUT GEII REFERENTS FORMATION CONTINUE	
SERVICES NUMERIQUES	5
CALENDRIER	6
MAQUETTE DU DIPLOME	7
RESPONSABLES DE MODULES	
PRÉSENTATION DES ENSEIGNEMENTS	11
ANNEE/SEMESTRE	
STAGES	61
MODALITÉS DE CONTRÔLE ET EXAMENS	62
RÈGLEMENT INTÉRIEUR	65
CHARTRE DU SAVOIR VIVRE ENSEMBLE	69

LE DUT GEII – DEUXIEME ANNEE EN APPRENTISSAGE

La formation de Technicien Supérieur conduisant au DUT GEII est organisée à temps plein sur 4 semestres suivant le nouveau PPN 2013. La formation comprend 3 unités d'enseignement (UE) par semestre, chacune d'elles étant constituée de modules : ceux préparant à l'acquisition des compétences du cœur de métier GEII d'une part et des modules complémentaires choisis par l'étudiant d'autre part. Ces modules complémentaires sont destinés à compléter le parcours de l'étudiant.

Le programme des 3 premiers semestres de la formation se décline en 3 thèmes, qui font chacun l'objet d'une UE par semestre :

- Thème 1 : Composants, systèmes et applications,
- Thème 2 : Innovation par la technologie et les projets,
- Thème 3 : Formation scientifique et humaine.

Les compétences attendues pour un diplômé sont construites au fur et à mesure de la formation en combinant acquis académiques (théoriques et pratiques, majoritairement dans les thèmes 1 et 3) et projets dans lesquels l'étudiant apprend son futur métier (majoritairement dans le thème 2). Les thèmes sont déclinés pour chaque semestre en UE selon la progression suivante : **Initiation en S1, Développement en S2, Approfondissement en S3 et Renforcement en S4**

Le dernier semestre, semestre 4, comprend 3 unités d'enseignement :

UE41 : Entreprise

UE42 : Innovation par la technologie et les projets - Renforcement

UE43 : Formation scientifique et humaine – Renforcement

Parcours différenciés de l'étudiant, grâce aux modules complémentaires.

Au cours du S4 l'étudiant va prolonger les acquis du cœur de compétences à partir de 6 modules complémentaires et des heures de renforcement, de manière à préparer son avenir en cohérence avec son Projet Personnel Professionnel.

- Insertion professionnelle à Bac+2
- Entrée en Licence Professionnelle pour obtenir un diplôme à Bac+3 de Technicien Supérieur Spécialisé.
- Une poursuite d'étude possible en Université ou vers des écoles d'ingénieurs

Chaque module complémentaire présente les mêmes caractéristiques en termes de volume horaire (30 hrs) et de coefficient entrant dans le contrôle des connaissances.

Le choix de certains modules est imposé par l'équipe pédagogique en fonction des possibilités matérielles et budgétaires du département et afin d'assurer un socle minimal de compétences. Les autres sont laissés au choix des étudiants, dans la limite des places disponibles dans les groupes de TD et TP et des contraintes d'organisation des enseignements. L'équipe pédagogique accompagne les étudiants dans ses choix.

Le département GEII s'est engagé dans la labellisation d'un parcours sécurisé DUT GEII + LP. Le département s'engage à aider les étudiants qui choisiront ce parcours à accéder à une des LP portées par le département et à trouver des débouchés professionnels. Le choix de ce parcours se fera à l'issue de S1.

Cette formation est proposée :

- en formation initiale en 1^{ère} année
- en alternance en 2^{ème} année
- en contrat de professionnalisation en 2^{ème} année

Cette formation est proposée :

- en présentiel.

Université

Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO) : <http://suio.parisnanterre.fr/>

→ [Pôle Handicaps et accessibilités](#)

Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) : <http://baip.parisnanterre.fr>

Service des relations internationales (SRI) : <http://international.parisnanterre.fr/>

Service Général de l'Action Culturelle et de l'Animation du Campus (SGACAC) :
<http://culture.parisnanterre.fr>

Service de la médecine préventive : 01 40 97 75 33

medecine-preventive@liste.parisnanterre.fr

Campus Universitaire de Nanterre

Bâtiment E. RAMNOUX – porte 05

IUT

Direction : Michel BATOUFFLET

Responsable administratif/ve: Fabienne MAZZUCHELLI

Site internet de l'UFR : Site internet de l'IUT : <http://cva.parisnanterre.fr>

Département GEII/ DUT GEII 2^{ème} année FA

Secrétariat de la formation :

Karen HOUE : 01 40 97 48 17

secretariat-geii@liste.parisnanterre.fr

Responsable(s) de la formation :

Loïc Maillier : lmaillier@parisnanterre.fr

Site internet de la formation : <https://cva-geii.parisnanterre.fr/>

Référents apprentissage

Accueil du Service Apprentissage : apprentissage-pst@liste.parisnanterre.fr

Responsable : Christiane BOUGAN – IUT VILLE D'AVRAY - Bâtiment D – Rez-de-chaussée

apprentissage-pst@liste.parisnanterre.fr

Site internet du Service Apprentissage : <https://cva.parisnanterre.fr/apprentissage-600780.kjsp>

Référents formation continue

Accueil du Service de la Formation Continue : fcontinue-pst@liste.parisnanterre.fr

Responsable : Géraldine SAINT SURIN – IUT VILLE D'AVRAY - Bâtiment D - Bureau D.02.1

Secrétariat : Bernadette RIQUET – IUT VILLE D'AVRAY- Bâtiment D - Bureau D.12.2.3.

Site internet du SFC : <https://pst-fc.parisnanterre.fr/>

Email universitaire

Toute communication avec les équipes pédagogiques et administratives doit s'effectuer avec votre adresse électronique universitaire.

Au moment de l'inscription, un mail d'activation de votre adresse électronique universitaire ...@parisnanterre.fr est envoyé sur votre adresse personnelle. Vous devez l'activer le plus rapidement possible pour communiquer avec les personnels enseignants et administratifs, et accéder aux services numériques.

Vous pouvez également activer manuellement votre compte sur: <https://identite.parisnanterre.fr/> .

Sur ce portail, vous pourrez choisir votre mot de passe et connaître les moyens de réactiver le mot de passe en cas de perte.

Vous pouvez accéder à votre messagerie à l'adresse : <http://webmail.parisnanterre.fr> .

Vous pouvez également rediriger votre courriel sur votre adresse personnelle depuis votre webmail.

Espace Numérique de Travail (ENT)

Sur votre Espace numérique de travail (<https://ent.parisnanterre.fr/>), vous pouvez :

- consulter vos notes, vos résultats et votre emploi du temps (selon l'UFR)
- accéder à votre dossier personnel, vos fichiers (espace de stockage)
- accéder au lien des plateformes pédagogiques
- télécharger vos convocations à certains examens transversaux (Grands Repères, Consolidation des compétences, Atelier de langue française, Connaissance des métiers de l'entreprise, PPE...).

CALENDRIER

1^{ère} année

	SEMESTRE 1	SEMESTRE 2
RENTREE UNIVERSITAIRE	03/09/2019	29/01/2020
STAGES	/	/
VACANCES	Toussaint	Hiver
	26/10/2019 au 04/11/2019	08/02/2020 au 24/02/2020
VACANCES	Noël	Printemps
	21/12/2019 au 06/01/2020	04/04/2020 au 20/04/2020
FIN DES ENSEIGNEMENTS	27/01/2020	30/06/2020
PERIODE DE JURY	28/01/2020	30/06/2020

2^{ème} année en apprentissage

	SEMESTRE 3	SEMESTRE 4
RENTREE UNIVERSITAIRE	02/09/2019	29/01/2020
STAGES	Sans objet (cf calendrier d'alternance)	Sans objet (cf calendrier d'alternance)
VACANCES	Toussaint	Hiver
	Sans objet (cf calendrier d'alternance)	Sans objet (cf calendrier d'alternance)
VACANCES	Noël	Printemps
	Sans objet (cf calendrier d'alternance)	Sans objet (cf calendrier d'alternance)
FIN DES ENSEIGNEMENTS	27/01/2020	26/06/2020
PERIODE DE JURY	JURY FIN DE SEMESTRE 28/01/2020	JURY DUT A préciser

La formation décrite dans ce livret pédagogique est organisée :

- selon le calendrier général de l'université
- selon un calendrier spécifique à la formation (« calendrier dérogatoire »).

MAQUETTE

Unités d'Enseignement	COEF	ECTS	Éléments Constitutifs	COEF	ECTS	Volume horaire		
						CM	TD	TP
SEMESTRE 1								
UE11 Composants Systèmes et Applications Initiation	12	12	Énergie	3	3	15	24	21
			Système d'Information Numérique	3	3	18	20	22
			Informatique	3	3	15	24	21
			Systèmes électroniques	3	3	18	20	22
UE12 Innovation par la technologie et les projets - Initiation	10	10	Réussite universitaire	/	/	/	15	15
			Ensembles pluri-technologiques	4	4	5	4	51
			Outils logiciels	2	2	2	4	24
			Projet personnel et professionnel	1	1	/	5	10
			Gestion de projets	1	1	8	7	/
			Projets tutorés	2	2	85		
UE13 Formation Scientifique et Humaine - Initiation	8	8	Anglais	2	2	/	20	10
			Communication	2	2	/	12	18
			Maths	2	2	10	20	/
			Thermique - Mécanique	2	2	6	20	4
SEMESTRE 2								
UE21 Composants, systèmes et applications – Développement	12	12	Automatique	3	3	12	20	28
			Énergie	3	3	16	24	20
			Informatique embarquée	3	3	12	20	28
			Systèmes électroniques	3	3	15	24	21
UE22 Innovation par la technologie et les projets – Développement	9	9	Ensembles pluritechnologiques	3	3	5	4	51
			Outils logiciels	1.5	1.5	2	4	24
			Projet personnel et professionnel	1	1	/	5	10
			Développement des compétences projet	1.5	1.5	15	15	/
			Projet tutoré	2	2	/	/	85
UE23 Formation scientifique et humaine – Développement	9	9	Anglais	2	2	/	20	10
			Communication	2	2	/	12	18
			Maths	3	3	15	30	/
			Électromagnétisme - Capteur	2	2	7	14	9

Unités d'Enseignement	COEF	ECTS	Éléments Constitutifs	COEF	ECTS	Volume horaire
						TD / TP
SEMESTRE 3						
UE31 Composants, systèmes et applications - Approfondissement	10	10	Énergie	2	2	45
			Automatique	2	2	45
			Réseaux	2	2	45
			Systèmes électroniques	2	2	45
			Renforcement	2	2	50
UE32 Innovation par la technologie et les projets – Approfondissement	12	12	Outils logiciels	2	2	30
			Études et réalisations			12
			Entreprise	10	10	
UE33 Formation scientifique et humaine – Approfondissement	8	8	Anglais	2	2	18
			Mathématiques	2	2	30
			Communication	2	2	18
			Physique	2	2	24
SEMESTRE 4						
UE41 Entreprise	13	13	Entreprise	13	13	
			Études et réalisations			10
UE42 Innovation par la technologie et les projets – Renforcement	9	9	Module complémentaire 1	2	2	30
			Module complémentaire 2	2	2	30
			Module complémentaire 3	1	1	30
			Module complémentaire 4	1	1	30
			Renforcement	3	3	96
UE43 Formation scientifique et humaine – Renforcement	8	8	Anglais	2	2	18
			Communication	2	2	18
			Module complémentaire 5	1	1	30
			Module complémentaire 6	1	1	30
			Renforcement	2	2	66

Responsables de modules

Unités d'Enseignement	COEF	ECTS	Éléments Constitutifs	Responsable de modules
SEMESTRE 1				
UE 11 Composants Systèmes et Applications Initiation	12	12	Énergie	L. Maillier
			Informatique	O. Vesque
			Systèmes électroniques	A. V. Bel
			SIN	C. Jacques
UE 12 Innovation par la technologie et les projets - Initiation	10	10	Réussite universitaire	D. Lautru
			Ensembles pluritechnologiques	A. Gauchet
			Outils logiciels	J. Sabouret
			Projet personnel et professionnel	C. Basset
			Gestion de projets	L. Maillier
Projets tutorés	O. Vesque			
UE 13 Formation Scientifique et Humaine - Initiation	8	8	Anglais	X. Lemaire
			Communication	B. Athias
			Maths	M. Louis
			Thermique - Mécanique	P. Grassin
SEMESTRE 2				
UE21 Composants, systèmes et applications – Développement	12	12	Automatique	C. Basset
			Énergie	L. Maillier
			Informatique embarquée	S. Retailleau
			Systèmes électroniques	A. V. Bel
UE22 Innovation par la technologie et les projets – Développement	9	9	Ensembles pluritechnologiques	A. Gauchet
			Outils logiciels	M. Louis
			Projet personnel et professionnel	P. Grassin
			Développement des compétences projet	L. Maillier
			Projet tutoré	O. Vesque
UE23 Formation scientifique et humaine – Développement	9	9	Anglais	X. Lemaire
			Communication	B. Athias
			Maths	M. Louis
			Électromagnétisme - Capteur	A. Martinez Gil

Responsables de modules - Apprentissage

Unités d'Enseignement	COEF	ECTS	Éléments Constitutifs	Responsable de modules
SEMESTRE 3				
UE31 Composants, systèmes et applications - Approfondissement	10	10	Énergie	L. Maillier
			Automatique	JP Ilary
			Réseaux	C. Basset
			Systèmes électroniques	C. Quinton
			Renforcement	L. Maillier
UE32 Innovation par la technologie et les projets – Approfondissement	12	12	Outils logiciels	N. El Korso
			Études et réalisations	L. Maillier
			Entreprise	
UE33 Formation scientifique et humaine – Approfondissement	8	8	Anglais	X. Lemaire
			Maths	M. Louis
			Communication	B. Athias
			Physique	P. Grassin
SEMESTRE 4				
UE41 Entreprise	13	13	Entreprise	
			Études et réalisations	L. Maillier
UE42 Innovation par la technologie et les projets – Renforcement	12	12	Module complémentaire 1	C. Basset
			Module complémentaire 2	L. Maillier
			Module complémentaire 3	Y. Leboulanger
			Module complémentaire 4	D. Lautru
			Renforcement	L. Maillier
UE43 Formation scientifique et humaine – Renforcement	8	8	Anglais	X. Lemaire
			Communication	B. Athias
			Module complémentaire 5	C. Basset
			Module complémentaire 6	P. Grassin
			Renforcement	L. Maillier

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS

Les Formations DUT sont dans l'organisation des enseignements et la Validation des parcours de formation organisés suivant le décret :

Diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur

NOR:MENS0501754A// RLR437-0// ARRÊTÉ DU 3-8-2005- JO DU 13-8-2005

<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/31/MENS0501754A.htm>

Semestre 1

3XE1ENER	Référence PPN Module M1101 Énergie	Volume horaire : 15 heures CM/ 24 heures TD/ 21 heures TP	Responsable : Loïc Maillier (PRCE) loic.maillier@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation, correspond au module référencé module M1101 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement :</p> <p>Contenu :</p> <p>Outils réseaux électriques : représentation dans le plan complexe, vecteurs de Fresnel ; connaissance des signaux usuels dans le domaine de l'énergie électrique ; maîtrise des notions de tensions simples et tensions composées ; maîtrise des notions de valeurs moyennes, efficaces, de valeurs maximums et d'ondulation ; maîtrise des notions de puissance en régime périodique (et en particulier en alternatif sinusoïdal) monophasé et triphasé, Théorème de Boucherot ; maîtrise de la notion d'énergie.</p> <p>Mesures : être capable de mesurer un courant, une tension et une puissance, savoir choisir les bons instruments de mesure</p> <p>Câblage sur réseaux : réseaux monophasés et triphasés ; connaissance des équipements à connecter : sectionneur, disjoncteur, transformateur, appareillage électrique ; connaissance des grandeurs électriques associées au réseau alternatif sinusoïdal monophasé ou triphasé : tension composée, courant de ligne, fréquence ; mise en œuvre d'un couplage adapté (réseau et équipement) dans le cas d'un réseau triphasé : couplage étoile et triangle.</p> <p>Sécurité électrique : schémas de liaison à la terre ; Habilitation niveau B1V</p>			
Espace cours en ligne : OUI			
<p>Modalités de Contrôle :</p> <p>Contrôle continu DS, Comptes-rendus, TP, Contrôle TP...</p> <p>L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

3XE1INFO	Référence PPN module M1103 Informatique	Volume horaire : 21 heures TD 32 heures TP	Responsable : Olivier Vesque (PRAG) olivier.vesque@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation, correspond au module référencé module M1102 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : A partir d'un cahier des charges, analyser, élaborer et valider une solution logicielle. Savoir coder un algorithme dans un langage de programmation haut niveau.</p> <p>Compétences visées : Être capable de conduire une démarche de développement logiciel (analyse, algorithme, codage, test). Savoir utiliser une chaîne de développement pour mener à bien la construction d'un programme et sa mise au point (test et débogueur).</p> <p>Contenus : Démarche d'élaboration d'une application informatique : - Analyse d'un cahier des charges, - Modélisation de l'application (structuration en fonctions élémentaires), - Identification et caractérisation des données à traiter (types simples, utilisateurs, tableaux et structures), - Construction des algorithmes structurés, - Codage dans un langage évolué, - Utilisation d'une méthode de validation prédéfinie, - Familiarisation avec un outil de mise au point (type débogueur), - Documentation des fichiers sources.</p>			
Espace cours en ligne : OUI			
<p>Modalités de Contrôle : Contrôle continu Compte rendu des séances de TP/ évaluations pratiques sur PC en début de séance de TP/ évaluations écrites sur table de 2H/ évaluation de l'investissement en mini-projets</p> <p>L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

3XE1SYEL	Référence PPN module M1104 Systèmes électroniques	Volume horaire : 15 heures CM/ 24 heures TD/ 21 heures TP	Responsable : Anne-Valérie Bel (PRAG) anbel@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation, correspond au module référencé module M1104 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :</p> <p>Compétences visées : Être capable d'utiliser les lois de base de l'électricité Savoir utiliser les appareils de mesure usuels. Être capable d'interpréter des documents techniques et prendre en compte les caractéristiques d'un composant réel et ses limitations. Être capable de mettre en œuvre des fonctions électroniques de base et en valider le fonctionnement</p> <p>Pré requis : Nombres complexes, équations différentielles du premier ordre</p> <p>Contenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bases de l'électricité : Lois de Kirchoff, théorèmes (Thévenin, Superposition) • Fonction amplification, montages de bases à AOP • Régime sinusoïdal • Systèmes linéaires du premier ordre : <p>Filtrage : réponse fréquentielle, diagrammes de Bode Réponse indicielle</p>			
Espace cours en ligne : OUI			
<p>Modalités de Contrôle : Contrôle continu DS, Comptes-rendus, TP, Contrôle TP...</p> <p>L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

3XE1SYIN	Référence PPN module M1102 Système d'information numérique	Volume horaire : 18 heures CM/ 20 heures TD/ 22 heures TP	Responsable : C. Jacques (PRENSAM) catherine.jacques@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation, correspond au module référencé module M1102 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Objectifs du module : Connaître les fonctions de base de l'électronique numérique, Utiliser un langage de description matérielle des circuits (conception, simulation, test) Mise en œuvre de systèmes numériques.</p> <p>Compétences visées : Savoir décomposer une fonction en blocs combinatoires et séquentiels, Savoir choisir et mettre en œuvre un circuit numérique conventionnel ou programmable, Savoir utiliser une chaîne de développement, Savoir décrire, programmer, simuler et tester la fonctionnalité à réaliser.</p> <p>Contenus : Fondements de l'algèbre de Boole, Codages des nombres, Modélisation des fonctions de base combinatoires et séquentielles, Représentation sous forme de composants (instanciation), Modélisation par machine à états, Mise en œuvre dans un langage de description matérielle, Utilisation d'une méthode de validation prédéfinie, Implantation sur une cible.</p>			
Espace cours en ligne : OUI			
<p>Modalités de Contrôle : Contrôle continu DS, Comptes-rendus, TP, Contrôle TP...</p> <p>L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

3XE1ADME	Référence PPN module M 1205 Adaptation – Méthodologie pour la réussite universitaire	Volume horaire : 36 heures de TD/TP	Responsable : D. Lautru (PU) dlautru@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation, correspond au module référencé module M1205 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Objectifs du module Favoriser la transition du lycée vers l'université par la mise en place d'outils permettant : de développer l'autonomie, d'apprendre à gérer son temps de travail, d'acquérir des méthodes de travail efficaces, de s'auto évaluer</p> <p>Compétences visées : Être capable de : Organiser son travail - gérer son temps de travail, Travailler en binôme, en équipe, Exploiter les ressources mises à disposition (ENT, <i>enseignants</i>, services universitaires...)</p> <p>Contenus : Les contenus seront déclinés en fonction des besoins des étudiants.</p> <p>Modalités de mise en œuvre : Soutient pédagogique, suivant les besoins, dans les modules suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SIN, - SE, - Info, - Maths. <p>Tournoi de robotique.</p>			
Espace cours en ligne : OUI			
<p>Modalités de Contrôle : Aucune évaluation n'est prévue</p> <p>L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

3XE1ÊTRE	Référence PPN module M 1202 et M 1203 Étude et réalisation d'ensembles pluri technologiques	Volume horaire : 5 heures CM / 4 heures TD / 51 heures TP	Responsables : Anne Gauchet (PRAG) agauchet@parisnanterre.fr Stéphane Retailleau (PRAG) sretail@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation, correspond au module référencé module M1202 et M203 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement : Objectifs du module : Se familiariser avec le domaine du GEII en réalisant un système électronique mettant à contribution les connaissances acquises ou en cours d'acquisition dans différents modules.</p> <p>Compétences visées : Exploiter les informations fournies dans une documentation constructeur. Réaliser un système électronique en utilisant les outils logiciels et matériels appropriés. Utiliser des appareils de mesure. Diagnostiquer un dysfonctionnement. Valider un cahier des charges</p> <p>Pré requis : Lois générales de l'électricité – Logique combinatoire et séquentielle</p> <p>Contenus : Les projets étudiés peuvent mener à la réalisation d'un prototype et font appel à des compétences pluridisciplinaires : électronique analogique, électronique numérique, informatique industrielle, outils logiciels, communication, ... Exemples de projets : <ul style="list-style-type: none"> • Conception et réalisation d'un thermomètre électronique • Mise en œuvre d'un télémètre à ultrason Le contenu de ces projets peut évoluer.</p>			
Espace cours en ligne : OUI			
<p>Modalités de Contrôle : Contrôle continu : Devoirs surveillés, rapport, soutenance L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

3XE1LOGI	Référence PPN module M 1201 Initiation outils logiciels	Volume horaire : 30 heures TP	Responsable : Julie Sabouret (PRAG) julie.sabouret@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale, correspond au module référencé module M1201 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p>			
<p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :</p> <p>Compétences visées : Découvrir des outils logiciels de natures différentes (Matlab, Excel) pour établir et mettre en œuvre des procédures destinées à : Être capable de tracer une fonction. Être capable de lire et d'exploiter une représentation graphique.</p> <p>Contenus : Introduction aux vecteurs et aux matrices. Résolution d'un système de 3 équations à 3 inconnues par la méthode du pivot de Gauss. Représentation graphique d'une fonction. Étude de comportements locaux de fonctions (introduction à la notion de fonctions équivalentes et aux développements limités au voisinage de 0). Comportements asymptotiques.</p>			
<p>Espace cours en ligne : OUI</p>			
<p>Modalités de Contrôle : Contrôle continu : compte rendu de TP et contrôle TP L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			
<p>Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI</p>			

3XE1PPPP	Référence PPN module M 1204 (PPP1) Découverte des métiers et des environnements professionnels et initiation à la démarche de projet	Volume horaire : 5 heures TD/ 10 heures TP	Responsable : Claire Basset (PRAG) claire.basset@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale, correspond au module référencé module M1204 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Objectifs du module : Découvrir l'amplitude des métiers et des environnements professionnels liés à la spécialité du DUT GEII. Appréhender la diversité des environnements professionnels, et des conditions d'exercices; celle des savoirs et savoir-faire dans les différents métiers, les qualités requises pour les exercer. Identifier les parcours de formation permettant l'accès à ces métiers et postes de travail Acquérir des connaissances et savoir-faire dans l'élaboration, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'orientation, de formation, professionnel...</p> <p>Contenus : Par exemple : - Réalisation d'enquêtes métier (interview d'un professionnel sur son lieu de travail ; d'anciens étudiants diplômés de l'IUT) ; recherches documentaires sur le même métier et confrontation des informations recueillies par les deux manières - Visite d'entreprise ou d'organisation - Organisation de manifestations ; journées des anciens, conférences thématiques/ métiers... - Travail à partir d'un produit ou service: identification des différents métiers qui mènent à sa fabrication... - Présentation des enquêtes post DUT de parcours des diplômés</p>			
Espace cours en ligne : OUI			
<p>Modalités de Contrôle : contrôle continu : soutenance / carnet de bord L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

3XE1PROJ	Référence PPN module M 1206 (CP1) Initiation à la gestion de projet	Volume horaire : 3 heures CM/ 6 heures TD/ 4 heures TP	Responsables : Loïc Maillier (PRCE) (lmaillier@parisnanterre.fr) Olivier Vesque (PRAG) (ovesque@parisnanterre.fr)
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale, correspond au module référencé module M1206 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :</p> <p>Compétences visées : Être capable de : Gérer son travail et celui d'une équipe à partir d'un cahier des charges afin de maximiser la réussite d'un projet.</p> <p>Contenus : Utilisation d'outils de descriptions fonctionnelles</p> <p>Modalités de mise en œuvre : Présentation des outils Mise en œuvre en TD puis en projet</p>			
Espace cours en ligne : OUI			
<p>Modalités de Contrôle : contrôle continu : Évaluation écrite, Contrôle de travaux pratiques L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

3XE1PROT	Référence PPN module M 1207 (PT1) Projet tutoré : Mise en application de la communication et des techniques documentaires	Volume horaire : 85 heures dirigées	Responsable : Olivier Vesque (PRAG) olivier.vesque@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale, correspond au module référencé module M1207 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Objectifs du module : Accompagner, lors du 1er semestre, l'étudiant dans le développement de ses compétences relationnelles et de son autonomie dans le travail.</p> <p>Cadre : tournoi de robotique avec l'université du Kent 1ère partie</p> <p>Objectifs du module : Répondre à un cahier des charges ; Réaliser des cartes électroniques pour la fabrication d'un robot suivant des consignes données</p> <p>Compétences visées : Être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dessiner et saisir un schéma électronique • Router une carte de circuit imprimé • Souder des composants traversant sur une carte électronique • Valider la réalisation d'une carte électronique <p>Modalités de mise en œuvre : Séances de travaux pratiques privilégiant l'autonomie via une formation en ligne</p>			
Espace cours en ligne : OUI			
<p>Modalités de Contrôle : Contrôle continu : Évaluation pratique de routage, Évaluation de la réalisation et tests de validation sur un compte rendu écrit. L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

3XE1ANGL	Référence PPN Module M 1301 Anglais	Volume horaire : 20 heures TD/ 10 heures TP	Responsable : Xavier Lemaire (PRCE) xlemaire@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale, correspond au module référencé module M 1301 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Compétences visées : - Comprendre un document d'actualité ou d'intérêt général - Être capable de communiquer sur des questions d'actualité liées au monde professionnel, à l'oral comme à l'écrit - Faire une présentation orale (exposé) d'un produit, d'un service, d'un projet ou d'un processus Contenus : Les contenus des enseignements seront déclinés pour chaque spécialité selon trois champs linguistiques : la langue générale, la langue professionnelle et la langue de spécialité</p>			
<p>Espace cours en ligne : OUI</p>			
<p>Modalités de Contrôle : Contrôle continu : Les évaluations pourront prendre des formes très diverses aussi bien à l'oral qu'à l'écrit. L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			
<p>Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI</p>			

3XE1COMM	Référence PPN Module : M 1303 Éléments fondamentaux de la communication	Volume horaire : 30 h (TD/TP)	Responsable : Béatrice Athias (PRAG) béatrice.athias@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale, correspond au module référencé module M1303 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p>			
<p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus</p>			
<p>Compétences visées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les enjeux de la communication en contexte (situation, fonctions du langage) • Rechercher et sélectionner des informations, savoir exploiter de la documentation (outils de recherche documentaire) • Développer ses capacités de lecture et de restitution de contenu (lecture rapide, prise de notes, reformulation) • Produire des supports de communication adaptés (compte-rendu de recherche documentaire, diaporama, etc.) • Savoir synthétiser (méthodologie du résumé) • Réaliser des présentations orales (communication verbale/ communication non verbale) • S'exprimer clairement. • Avoir confiance en soi et s'affirmer dans un groupe • Une initiation aux CV et lettre de motivation (notamment pour sensibiliser à la recherche de stage dès la 1^{ère} année de DUT) 			
<p>Espace cours en ligne : OUI</p>			
<p>Modalités de contrôle :</p> <p>Contrôle continu. Évaluation écrite et orale.</p> <p>L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			
<p>Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI</p>			

3XE1MATH	Référence PPN Module M 1302 Mathématiques - Fondamentaux	Volume horaire : 1,5 heures CM/ 28 heures TD	Responsable : M. Louis (PRCE) monna.louis@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale, correspond au module référencé module M1302 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :</p> <p>Être capable d'utiliser le cercle trigonométrique. Être capable d'utiliser les nombres complexes sous leurs différentes formes. Être capable de déterminer un ensemble de définition pour une fonction réelle d'une variable réelle. Être capable d'étudier localement une fonction. Être capable de dériver une fonction. Être capable de trouver une primitive à l'aide d'un tableau de dérivées. Être capable de résoudre une équation différentielle du premier ordre à coefficients constants.</p> <p>Contenus :</p> <p>Le cercle trigonométrique : Angles remarquables, fonctions sinus, cosinus et tangente. Les nombres complexes : Module et arguments d'un nombre complexe. Écritures des nombres complexes, interprétation géométrique. Formules d'Euler. Fonction numérique à variable réelle. Ensemble de définition. Limite et continuité Dérivation Équations différentielles du premier ordre à coefficients constants. Factorisation des polynômes.</p>			
Espace cours en ligne : OUI			
<p>Modalités de Contrôle :</p> <p>Contrôle continu : devoir surveillé, test L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

3XE1PHYS	Référence PPN Module M 1304 Thermique - Mécanique	Volume horaire : 6 heures CM/ 20 heures TD/ 4 heures TP	Responsable : P. Grassin (MCF) pgrassin@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale, correspond au module référencé module M1304 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Objectifs du module : Savoir analyser le mouvement d'un solide en translation et en rotation. Comprendre les phénomènes thermiques et leurs conséquences dans les applications du Génie électrique.</p> <p>Compétences visées Identifier sur un système la nature du mouvement (translation rectiligne, rotation autour d'un axe). Établir les équations mécaniques et énergétiques pour un solide en translation et en rotation. Établir le schéma équivalent d'un système thermique. Calculer une résistance thermique Dimensionner un dissipateur pour composants électroniques.</p>			
Espace cours en ligne : OUI			
<p>Modalités de Contrôle :</p> <p>Contrôle continu : Devoir surveillé, test</p> <p>L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

Semestre 2

3XE2AUTO	Référence PPN du module M 2102 Automatisme	Volume horaire : 7.5H CM/8H TD/ 16H TP 3H DS / 2H DS TP	Responsable : Claire Basset (PRAG) claire.basset@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale, correspond au module référencé module M2102 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p>			
<p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :</p> <p>A partir d'une analyse fonctionnelle, savoir choisir et dimensionner les composants d'un système automatisé (partie commande, capteurs, actionneurs, pré actionneurs) et, une fois l'architecture spécifiée, savoir décomposer l'application avec méthode et programmer l'automate.</p>			
<p>Espace cours en ligne : OUI</p>			
<p>Modalités de Contrôle :</p> <p>Contrôle continu : Devoir(s) sur table et contrôle TP</p> <p>L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			
<p>Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI</p>			

3XE2ENER	Référence PPN du module M 2101 Conversions d'énergie	Volume horaire : 10,5 heures CM/ 16 heures TD/ 16 heures TP	Responsable : Loïc Maillier (PRECE) loic.maillier@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale, correspond au module référencé module M2101 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Compétences visées : Étre capable d'utiliser une inductance dans un montage Étre capable de choisir et mettre en œuvre un transformateur monophasé Étre capable de choisir et mettre en œuvre un convertisseur électromécanique ; Étre capable de mettre en œuvre un convertisseur d'énergie AC/DC non commandé</p> <p>Contenu : Matériaux pour l'électrotechnique : Éléments d'électromagnétisme nécessaires pour comprendre les principes de la conversion d'énergie électrique (théorème d'Ampère, forces de Laplace, loi de Lenz) Matériaux magnétiques : caractéristiques et utilisation de circuits magnétiques classiques, les aimants permanents, applications, Bobinage en sinusoïdal, notion de flux forcé, de réluctance, formule de Boucherot, Applications : inductance, entrefer, constitution du transformateur Transformateurs : schéma équivalent, essais, bilan des puissances, couplages Conversion électromécanique Fonction d'usage d'un convertisseur électromécanique : conversion d'énergie, rendement, pertes Application à la MCC : réglage de la vitesse et du couple Conversion alternatif continu Objectif de la conversion alternatif – continu Montages redresseurs de tension non commandés, monophasé Filtrage et lissage</p>			
Espace cours en ligne : OUI			
<p>Modalités de Contrôle : Compte rendu de TP, Devoir surveillé. L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

3XE2INFE	Référence PPN module M 2103 Informatique embarquée	Volume horaire : 12 heures CM/ 20 heures TD/ 28 heures TP	Responsable : Stéphane Retailleau (PRAG) stephane.retailleau@parisnanterre.fr
-----------------	---	---	--

Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale, correspond au module référencé **module M2103** du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous :
http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf

Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :

Compétences visées :

Être capable de développer une application en langage évolué pour une cible à microcontrôleur,
 Savoir gérer les périphériques d'entrées – sorties pour s'interfacer avec un environnement,
 Savoir mettre en œuvre le mécanisme de fonctionnement en régime d'interruption de programme,
 Être capable d'utiliser un outil de développement croisé

Contenus :

Démarche d'élaboration d'une application informatique embarquée :

- Compréhension de l'architecture matérielle de la cible.
- Compréhension des fonctions de gestion des périphériques types (entrées/sorties TOR, convertisseurs analogique numérique et numérique analogique, timer, communication série, PWM...),
- Analyse d'un cahier des charges,
- Identification des ressources matérielles nécessaires et des mécanismes de leur mise en œuvre (scrutation ou interruption),
- Modélisation de l'application,
- Codage dans un langage évolué,
- Utilisation d'une méthode de validation prédéfinie,
- Utilisation avec un outil de mise au point (type débogueur),
- Documentation des fichiers sources.

Espace cours en ligne : OUI

Modalités de Contrôle :

contrôle continu : devoir surveillé et contrôle TP, L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.

Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI

3XE2SYEL	Référence PPN du module M 2104 Systèmes électroniques	Volume horaire : 15 heures CM / 24 heures TD / 21 heures TP	Responsable : Anne-Valérie Bel (PRAG) anbel@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale, correspond au module référencé module M2104 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :</p> <p>Compétences visées : Être capable d'interpréter des documents techniques et prendre en compte les caractéristiques d'un composant réel et ses limitations. Être capable de mettre en œuvre des fonctions électroniques de base et en valider le fonctionnement</p> <p>Contenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limites et imperfections de l'AOP • Montages non linéaires à AOP • Décomposition en série de Fourier / Analyse spectrale • Systèmes linéaires du second ordre / filtrage : réponse fréquentielle, réponse indicielle 			
Espace cours en ligne : OUI			
<p>Modalités de Contrôle : Contrôle continu DS, Comptes-rendus TP, Contrôle TP...</p> <p>L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

3XE2ÊTRE	Référence PPN Module M 2203 Étude et réalisation d'ensembles pluri technologiques	Volume horaire : 5 heures CM / 4 heures TD / 51 heures TP	Responsables : Anne Gauchet (PRAG) agauchet@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale, correspond au module référencé module M2203 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :</p> <p>Objectifs du module : Consolider les connaissances acquises ou en cours d'acquisition dans différents modules. Se familiariser avec l'étude fonctionnelle d'un système électronique. Être capable de conduire un projet avec méthode en utilisant les outils appropriés.</p> <p>Compétences visées : Analyser une solution technique existante. Faire des choix technologiques en exploitant la documentation constructeur des composants. Exploiter des notes d'applications. Mettre en œuvre des composants matériels et logiciels. Améliorer les performances d'un système existant. Valider une solution technique répondant à un cahier des charges.</p> <p>Pré requis : Connaissances du S1 – Modulation d'amplitude – Langage C - Microcontrôleur</p> <p>Contenus : Exemples de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Émetteur – récepteur • Conception et réalisation de l'interface permettant l'acquisition et l'affichage d'une grandeur physique à l'aide d'un microcontrôleur <p>Le contenu de ces projets peut évoluer.</p>			
Espace cours en ligne : OUI			
<p>Modalités de Contrôle : Contrôle continu Devoir surveillé, rapport, soutenance L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

3XE2LOGI	Référence PPN Module M 2201 Approfondissement outils logiciels	Volume horaire : 18 heures TP	Responsable : Monna Louis (PRCE) monna.louis@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale, correspond au module référencé module M2201 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p>			
<p>Descriptif de l'enseignement :</p> <p>Compétences visées : Approfondir la connaissance de Matlab. Introduire les premières méthodes d'analyse numérique.</p> <p>Contenus : Techniques de résolution d'une équation (dichotomie, Newton) Techniques de calcul approché d'intégrales (rectangles, trapèzes, Simpson). Résolution numérique d'une équation différentielle (Euler) Séries de Fourier réelles</p>			
<p>Espace cours en ligne : OUI</p>			
<p>Modalités de Contrôle : Contrôle continu : Devoir surveillé, Test, contrôle TP L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			
<p>Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI</p>			

3XE2PPPP	Référence PPN Module M 2204 Formalisation du projet : Mieux se connaître et préparer son stage	Volume horaire : 5 heures TD/ 10 heures TP	Responsable : Patricia Grassin (MCF) pgrassin@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale, correspond au module référencé module M2204 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :</p> <p>Objectif du module :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux se connaître pour bien s'orienter dans ses études et dans sa vie professionnelle. Il s'agit dans ce module de faire en sorte que l'étudiant énonce peu à peu ses appétences, ses souhaits, ses désirs en termes de projet de vie (professionnelle...) et les confronte à ce qu'il a appris dans le module « Découverte des métiers et des environnements professionnels et initiation à la démarche de projet ». <p>Il s'agit pour lui de pouvoir ensuite argumenter sur ses choix quant à son parcours au sein du DUT (Modules complémentaires, options) et post DUT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'étudiant dans la détermination du secteur d'activité ou de l'environnement professionnel dans lesquels il souhaite effectuer son stage ; - l'aider à élaborer des outils pertinents et efficaces concernant sa recherche de stage, Préparation C2I : Web et outil collaboratif. 			
<p>Espace cours en ligne : OUI</p>			
<p>Modalités de Contrôle :</p> <p>soutenance, Carnet de bord (papier ou e-porte-folio)</p> <p>L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			
<p>Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI</p>			

3XE2PROJ	Référence PPN Module M 2206 Développement des compétences projet	Volume horaire : 15 heures CM/ 15 heures TD	Responsable : Loïc Maillier (PRCE) loic.maillier@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale, correspond au module référencé module M2206 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :</p> <p>Objectifs du module : Appréhender la méthodologie de gestion de projets du cahier des charges à sa finalisation</p> <p>Compétences visées : Être capable de : Lire et rédiger un cahier des charges en comprenant les besoins du client Mener une analyse fonctionnelle pour un projet de petite taille Maîtriser les outils couramment usités lors d'un projet Organiser et gérer un projet de petite taille S'intégrer et piloter une équipe</p> <p>Contenus : Le cahier des charges : analyse fonctionnelle et compréhension des besoins du client. La définition des tâches, planification et enchaînement, attribution des ressources. Les outils d'ordonnancement Chef de projet : ses compétences, son rôle, ses activités principales....</p>			
Espace cours en ligne : OUI			
<p>Modalités de Contrôle :</p> <p>Contrôle continu : soutenance, carnet de bord</p> <p>L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

3XE2PROT	Référence PPN Module M 2207 Projet tutoré- Description et planification de projet	Volume horaire : 85 heures dirigées	Responsable : Olivier Vesque (PRAG) ovesque@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale, correspond au module référencé module M2207 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :</p> <p>Cadre : tournoi de robotique avec l'université du Kent 2^{ème} partie</p> <p>Objectifs du module : Programmer un robot qui devra suivre une piste le plus rapidement possible et en respectant la signalisation</p> <p>Objectifs pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les connaissances acquises en langage C • Apprendre à structurer un programme à partir d'un cahier des charges : étude du cahier des charges, puis conception, et enfin réalisation • Découvrir une programmation sur microcontrôleur à haut niveau • Découvrir comment un microcontrôleur communique avec des capteurs et des pré-actionneurs • Découvrir comment faire varier le sens et la vitesse d'un moteur à courant continu à partir d'une alimentation continue • Acquérir des notions basiques d'asservissement <p>Objectifs transversaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer en anglais • La possibilité de créer des liens avec des étudiants de l'université du Kent en Angleterre • Pour les binômes les plus performants, participer au concours de suivi de piste en vidéo conférence avec l'université du Kent 			
Espace cours en ligne : OUI			
<p>Modalités de Contrôle contrôle continu Contrôle continu DS, Comptes-rendus, TP, Contrôle TP... L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

3XE2ANGL	Référence PPN Module M 2301 Anglais	Volume horaire : 20 heures TD/ 10 heures TP	Responsable : Xavier Lemaire (PRCE) xlemaire@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale, correspond au module référencé module M 2301 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :</p> <p>Compétences visées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être capable de développer un point de vue sur un sujet d'actualité ou sur une stratégie d'entreprise - Développer les capacités de communiquer à l'écrit comme à l'oral (techniques de présentations niveau 2 et rédaction de rapports, notes de synthèses...) - Rédiger un CV et une lettre de motivation - Se préparer à un entretien <p>Contenus :</p> <p>Les contenus des enseignements seront déclinés pour chaque spécialité selon trois champs linguistiques : la langue générale, la langue professionnelle et la langue de spécialité</p>			
Espace cours en ligne : OUI			
<p>Modalités de Contrôle :</p> <p>Contrôle continu. Évaluations à l'oral a à l'écrit. L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

3XE2COMM	Référence PPN Module M 2303 Communication, information et argumentation	Volume horaire : 30 h (TD/TP)	Responsable : B. Athias (PRCE) bathias@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale, correspond au module référencé module M 2303 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus</p> <p>Compétences visées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se documenter, collecter et analyser des informations sur un sujet défini, construire un corpus cohérent (médias généralistes et spécialisés, bases de données en ligne, monographies) • Connaître, identifier et utiliser les techniques d'argumentation et de persuasion (argumentation écrite, orale, par l'image ; sémiologie de l'image) • Organiser ses idées ; produire une réflexion structurée en réponse à une problématique (plan au service de l'argumentation) • S'initier à la réalisation d'un CV ciblé. <p><i>De manière transversale à toutes les activités : renforcement des compétences linguistiques, accroissement de la culture générale et de la compréhension du monde contemporain.</i></p>			
Espace cours en ligne : OUI			
<p>Modalités de contrôle : Contrôle continu. Évaluation écrite et orale. L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

3XE2MATH	Référence PPN Module M 2302 Mathématiques	Volume horaire : 3 heures CM/ 30 heures TD	Responsable : Monna Louis (PRCE) Monna.louis@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale, correspond au module référencé module M 2302 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenu :</p> <p>Objectifs du module : Permettre à l'étudiant de s'approprier des techniques du calcul différentiel et intégral</p> <p>Compétences visées : Être capable d'utiliser des fonctions réciproques. Être capable de décomposer une fraction rationnelle en éléments simples réels Être capable de calculer des intégrales (valeur moyenne, valeur efficace, coefficients de Fourier...) Être capable de résoudre une équation différentielle du GEII.</p> <p>Contenus : Fractions rationnelles, décomposition en éléments simples Primitives et intégration, Intégrales généralisées Calcul des coefficients de Fourier. Équations différentielles linéaires du premier et du second ordre à coefficients constants. Transformation de Laplace</p>			
Espace cours en ligne : OUI			
<p>Modalités de Contrôle : Contrôle continu : 3 Devoir surveillés de 2H, tests écrits</p> <p>L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

3XE2PHYS	Référence PPN Module M 2304 Introduction à l'électromagnétisme - Capteurs	Volume horaire : 24 heures TD	Responsable : Amanda Martinez Gil (PRAG) martinea@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale, correspond au module référencé module M 2304 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenu :</p> <p>Compétences visées : Connaître le champ électrique et magnétique dans les composants de base (condensateur et bobine) Savoir tracer qualitativement les lignes du champ électrique (des charges positives vers les charges négatives) et du champ magnétique (règle de la main droite) Connaître le phénomène d'induction Connaître et savoir utiliser le vocabulaire adapté : capteur / transducteur, capteur actif /passif, mesurande / grandeurs d'influence Connaître quelques montages types de conditionneur ainsi que leurs intérêts et difficultés respectifs Connaître les montages pour se libérer des grandeurs d'influence Connaître les principes physiques de base de divers capteurs qui sont étudiés précisément Connaître les unités usuelles et du Système International relatives aux mesures choisies</p> <p>Contenus : A. Électromagnétisme Notions de champ électrique - potentiel - application au condensateur plan Notions de champ magnétique - application à la bobine – force de Lorentz - force de Laplace - introduction aux phénomènes d'induction</p> <p>B. Capteurs Définition du capteur, nécessité de conditionneur pour les capteurs passifs, présentation des principaux montages de conditionneurs (potentiométriques et à pont notamment) et d'amplification avec leurs avantages et inconvénients (sur la sensibilité, les grandeurs d'influence, l'effet des fluctuations au niveau de l'alimentation...), Étude de certains capteurs en fonction de la grandeur physique électrique image : capteurs résistifs (exemples : LDR, résistance de platine, jauge de contrainte...), capteurs capacitifs (avec les capteurs à membranes notamment), capteurs actifs à f.e.m. (exemples : thermocouple, photodiode, capteurs piézoélectriques, à effet Hall...)</p>			
Espace cours en ligne : OUI			
<p>Modalités de Contrôle : Contrôle continu : 1 DS, test de connaissance L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

Pour tous les EC :

Espace cours en ligne : OUI

Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI

3XF3ENER	Référence PPN du module M 3101 Conversions d'énergie	Volume horaire : 45 heures TD/TP	Responsable : Loïc Maillier (PRCE) loic.maillier@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale, correspond au module référencé module M 3101 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :</p> <p>Objectifs du module : Il s'agit pour l'étudiant d'obtenir une culture technique suffisante pour lui permettre de comprendre le fonctionnement et les enjeux des convertisseurs d'énergie électrique</p> <p>Compétences visées : Être capable d'analyser et de comprendre des architectures de systèmes électroniques de conversion et de transformation de l'énergie Être capable de réaliser un bilan de puissance d'un équipement Être capable d'exploiter les informations d'une plaque signalétique</p> <p>Contenus : Conversion DC/DC : hacheur, notion d'alimentation à découpage. Conversion DC/AC : onduleur de tension, MLI. Machines à courant alternatif : notion de champ tournant, alternateur, moteur asynchrone. Association moteur asynchrone – onduleur de tension.</p> <p>Modalités de Contrôle : Contrôle continu. Devoirs surveillés, comptes rendus de TP, contrôle de TP</p> <p>L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			

3XF3AUTO	Référence PPN du module M 3102 Automatique - Systèmes à temps continu	Volume horaire : 45 heures TD/TP	Responsable : JP. Ilary (PRAG) jpilary@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale, correspond au module référencé module M 2304 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenu : Analyser les systèmes asservis. Comprendre les principes de la correction.</p> <p>Compétences visées : Etre capable d'élaborer un schéma de transfert Etre capable d'identifier un système dans son environnement Etre capable d'analyser les performances statiques et dynamiques d'un système et d'un système asservi Etre capable de comprendre les principes de correction des systèmes asservis</p> <p>Contenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notions de système et de schéma fonctionnel - Introduction à la modélisation, fonction de transfert - Systèmes élémentaires, analyses temporelle et fréquentielle, notion de stabilité - Décomposition d'un système technologique en systèmes élémentaires, analyses temporelle et fréquentielle, notion de stabilité - Identification des systèmes par les méthodes déduites de l'analyse - Systèmes asservis (régulation et asservissement), performances (stabilité, précision, rapidité) - Etude qualitative des actions P, I et D 			
<p>Modalités de Contrôle :</p> <p>Contrôle continu Devoirs surveillés, compte-rendu de TP, contrôle de TP. L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			

3XF3RESO	Référence PPN du module M 3103 Réseaux	Volume horaire : 45 heures TD/TP	Responsable : Claire Basset (PRAG) claire.Basset@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale , correspond au module référencé module M 3103 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenu :</p> <p>Objectifs du module : A partir du cahier des charges, être capable de mettre en œuvre d'installer, configurer, diagnostiquer un réseau de communication. Comprendre les méthodes et techniques générales de transmission de données employées dans les réseaux de communication, dans le cadre d'une modélisation générale des réseaux de communication à vocation industrielle : automatisme, domotique, immotique. Comprendre les concepts des réseaux industriels de communication et appréhender une classification des réseaux afin de pouvoir réaliser le choix d'un réseau en fonction de spécifications techniques du besoin. Savoir utiliser Ethernet comme solution de communication industrielle, en local ou à distance (TCP/IP). Comprendre les spécificités des implémentations industrielles d'Ethernet.</p> <p>Compétences visées : Être capable de participer à la mise en œuvre des réseaux reliant des équipements hétérogènes dans le monde industriel. Être capable d'utiliser les protocoles d'application généralistes utilisés dans le monde Internet. Savoir configurer et exploiter un équipement informatique industriel ou de bureau en réseau exploitant les protocoles d'interconnexion TCP/IP. Être capable d'exploiter les protocoles pour le contrôle commande de processus par Internet.</p>			
<p>Modalités de Contrôle :</p> <p>Contrôle continu DS, comptes rendus, TP, Contrôle TP... L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			

3XF3SYEL	Référence PPN du module M 3104 – SE3 Systèmes électroniques	Volume horaire : 45 heures TD/TP	Responsable : C. Quinton (PRAG) cquinton@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale, correspond au module référencé module M 3104 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :</p> <p>Objectifs du module : Comprendre les différentes fonctions d'une chaîne de transmission analogique ou numérique.</p> <p>Compétences visées : Savoir mettre en œuvre un oscillateur sinusoïdal. Connaître quelques applications de la boucle à verrouillage de phase. Être capable de mettre en œuvre une chaîne de transmission d'un signal analogique ou numérique</p> <p>Prérequis : Fonctions électroniques de base, filtrage, Fourier, Systèmes bouclés</p> <p>Contenus : Structure des émetteurs et récepteurs Modulations et démodulations analogiques (AM / FM) Modulations numériques (ASK, FSK) Oscillateurs : conditions d'oscillation, oscillateur à quartz Boucle à verrouillage de phase, synthèse de fréquence</p>			
<p>Modalités de Contrôle : Contrôle continu Devoirs surveillés, Comptes rendus de TP, contrôle TP L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			

3XF3REN1	Renforcement 1	Volume horaire : 50 heures TD/TP	Responsable : Loïc Maillier (PRCE) loic.maillier@parisnanterre.fr
<p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenu :</p> <p>Objectifs du module : Ce module a pour objectif de renforcer les enseignements théoriques, pratiques ou de projets acquis durant la formation pour permettre d'aborder dans de bonnes conditions l'ensemble des éléments nouveaux de la formation S3.</p>			
<p>Modalités de contrôle : Évaluation en contrôle continu de façon séparée ou au cours d'autres modules. DS, comptes rendus, TP, Contrôle TP, oral. L'acquisition des connaissances de renforcement, des aptitudes et compétences est appréciée par un contrôle continu et régulier. Des évaluations complémentaires pourront être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			

3XF3LOGI	Référence Module M 3201 (OL3) Perfectionnement outils logiciels	Volume horaire : 30 heures TD/TP	Responsable : Mohammed Nabil EL KORSO (MCF) m.elkorsor@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale correspond au module référencé module M 3201 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p>			
<p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :</p>			
<p>Objectifs du module : Maitriser les outils mathématiques du traitement du signal. Comprendre l'intérêt des fonctions de convolution, corrélation... Connaitre des applications du traitement du signal</p>			
<p>Compétences visées : Être capable d'utiliser des outils logiciels dans le but de : - réaliser une analyse spectrale - réaliser un échantillonnage - extraire un signal noyé dans du bruit</p>			
<p>Prérequis : Outils logiciels (S1 et S2)</p>			
<p>Contenus : Transformée de Fourier, FFT. Convolution. Corrélation. Échantillonnage, Théorème de Shannon, repliement de spectre.</p>			
<p>Modalités de Contrôle : Contrôle continu Devoirs surveillés, comptes rendus de TP L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			

3XF3ETRE	Référence PPN Module M 3203 (ER3) Études et réalisation d'ensembles pluritechnologiques	Volume horaire : 12 heures TD/TP	Responsable : Loïc Maillier (PRCE) loic.maillier@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale, correspond au module référencé module M 3203 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :</p> <p>Objectifs du module : Acquérir de nouvelles connaissances et compétences dans un contexte de projet. Consolider les connaissances acquises dans les modules d'électronique, d'automatique... Concevoir et réaliser un système.</p> <p>Compétences visées : Transcrire le cahier des charges d'un système en une analyse fonctionnelle. Passer de l'analyse fonctionnelle à l'architecture matérielle et/ou logicielle. Mettre en œuvre des composants matériels et logiciels. Être capable de conduire un projet en utilisant les outils appropriés. Valider une solution technique répondant à un cahier des charges.</p> <p>Prérequis : Composants hyperfréquences, Analyse spectrale, Outils logiciels, Fonctions électroniques, Systèmes bouclés, Automatique</p> <p>Contenus : Système hyperfréquence et/ou automatique</p>			
<p>Modalités de Contrôle : Contrôle continu Rapport, Soutenance, Tests</p> <p>L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			

3XF3ENTR	Entreprise		
<p>Descriptif du module : Découvrir l'entreprise dans ses aspects sociaux, technico économiques et organisationnelle. Découvrir de façon active les tâches et les missions du technicien supérieur. Mettre en application les premières connaissances et savoir-faire acquises au cours de la première année et durant le semestre 3. Participer à des projets industriels.</p>			
<p>Modalités de contrôle : L'évaluation sera faite de façon conjointe avec le maitre d'apprentissage et le département (tuteur et jury) pour les éléments suivants : Découverte de l'entreprise et de son rôle socio-économique. Évaluation de la partie technique décrite dans le document tripartite. Évaluation des compétences acquises au cours du temps en entreprise.</p> <p>Rapport écrit, cadré dans sa forme, présentant l'entreprise et mettant en évidence les compétences acquises en entreprise ; une partie pouvant être rédigée en anglais. Soutenance orale devant un jury entreprise/département.</p> <p>Pour ces éléments, l'évaluation portera sur : La capacité à mettre en œuvre et à utiliser les acquis académiques en entreprise. Les acquis techniques, de savoir-faire et savoir être acquis dans le milieu professionnel : compétences techniques et compétences relationnelles.</p> <p>Documents produits : Rapport d'activité en entreprise. Fiches d'activité dans l'entreprise. Le cas échéants un document spécifique portant sur un domaine particulier</p>			

3XF3ANGL	Référence PPN Module M 3301 Anglais	Volume horaire : 18 heures TD/TP	Responsable : Xavier Lemaire (PRCE) xlemaire@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale correspond au module référencé module M 3301 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenu :</p> <p>Compétences visées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être capable de développer une analyse critique et d'argumenter (à la suite de d'études d'articles de presse, de documents audio ou vidéo liés à la langue de spécialité) - Connaître les réalités culturelles des pays de langues cibles - Avoir une approche culturelle des mondes professionnels des pays de langues cibles - Communiquer par téléphone, rédiger des emails <p>Contenus :</p> <p>Les contenus des enseignements seront déclinés pour chaque spécialité selon trois champs linguistiques : la langue générale, la langue professionnelle et la langue de spécialité</p>			
<p>Modalités de Contrôle :</p> <p>Contrôle continu : Évaluations orales et écrites</p> <p>L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			

3XF3MATH	Référence PPN Module M 2302 Mathématiques	Volume horaire : 30 heures TD/TP	Responsable : Monna Louis (PRCE) monna.louis@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale, correspond au module référencé module M 2302 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenu :</p> <p>Objectifs du module : Permettre à l'étudiant de s'approprier des techniques du calcul différentiel et intégral</p> <p>Compétences visées : Être capable d'utiliser des fonctions réciproques. Être capable de décomposer une fraction rationnelle en éléments simples réels Être capable de calculer des intégrales (valeur moyenne, valeur efficace, coefficients de Fourier...) Être capable de résoudre une équation différentielle du GEII.</p> <p>Contenus : Fractions rationnelles, décomposition en éléments simples Primitives et intégration, Intégrales généralisées Calcul des coefficients de Fourier. Équations différentielles linéaires du premier et du second ordre à coefficients constants. Transformation de Laplace</p>			
<p>Modalités de Contrôle : Contrôle continu : 3 Devoir surveillés de 2H, tests écrits</p> <p>L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			

3XF3COMM	Référence PPN Module M 3303 Communication professionnelle	Volume horaire : 18 heures TD/TP	Responsable : B. Athias (PRCE) bathias@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale, correspond au module référencé module M 3303 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus</p> <p>Compétences visées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les processus et les outils nécessaires à l'insertion en milieu professionnel : analyse de sites web (d'entreprises, spécialisés dans la recherche d'emploi), rédaction de CV et LM, préparation aux entretiens de recrutement. • Rendre compte d'une expérience professionnelle en milieu universitaire : méthodologie du rapport de stage et de la soutenance. • Accroître sa culture générale et savoir l'exploiter dans la perspective des concours d'entrée en école d'ingénieur • Approfondir ses compétences en synthèse et argumentation : savoir rendre compte des enjeux d'un article ou d'un texte en construisant un plan répondant à une problématique adaptée 			
<p>Modalités de contrôle : Contrôle continu. Évaluation écrite et orale. L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			

3XF3PHYS	Référence PPN du Module M 3304 Propagation - CEM	Volume horaire : 24 heures TD/TP	Responsable : P. Grassin (MCF) pgrassin@parisnanterre.fr
<p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale, correspond au module référencé module M 3304 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :</p> <p>Objectifs du module : Connaître les caractéristiques de propagation d'une onde électromagnétique : vitesse de propagation, phénomènes de réflexion, transmission, adaptation. Comprendre les phénomènes liés à la transmission d'un signal et à la compatibilité électromagnétique.</p> <p>Compétences visées : Connaître les caractéristiques d'une onde Connaître les phénomènes de réflexion, transmission, adaptation Comprendre les phénomènes liés à la compatibilité électromagnétique Connaître l'existence de différentes normes de CEM / spectres de fréquences / tests correspondants</p> <p>Contenus : - Propagation dans les lignes : Ligne en régime impulsionnel, propagation, phénomène de réflexion aux extrémités d'une ligne, impédance caractéristique, adaptation d'impédance, intégrité du signal transmis, affaiblissement dans une ligne. - Compatibilité électromagnétique : Notions sur les ondes électromagnétiques, phénomènes physiques et grandeurs mises en œuvre. Les différents types de perturbations, les différents modes de couplage, diaphonie. Les problèmes de masse et de référence de potentiel, le blindage. Aspects normatifs</p>			
<p>Modalités de Contrôle : Contrôle continu. Devoirs surveillés, comptes rendus de TP L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			

Semestre 4

3XF4ENTR	Référence PPN du module Entreprise		
<p>Descriptif du module : Découvrir l'entreprise dans ses aspects sociaux, technico économiques et organisationnelle. Découvrir de façon active les tâches et les missions du technicien supérieur. Mettre en application les premières connaissances et savoir-faire acquises au cours de la première année et durant le semestre 4. Participer à des projets industriels.</p>			
<p>Modalités de contrôle : L'évaluation sera faite de façon conjointe avec le maitre d'apprentissage et le département (tuteur et jury) pour les éléments suivants : Découverte de l'entreprise et de son rôle socio-économique. Évaluation de la partie technique décrite dans le document tripartite. Évaluation des compétences acquises au cours du temps en entreprise.</p> <p>Rapport écrit, cadré dans sa forme, présentant l'entreprise et mettant en évidence les compétences acquises en entreprise ; une partie pouvant être rédigée en anglais. Soutenance orale devant un jury entreprise/département.</p> <p>Pour ces éléments, l'évaluation portera sur : La capacité à mettre en œuvre et à utiliser les acquis académiques en entreprise. Les acquis techniques, de savoir-faire et savoir être acquis dans le milieu professionnel : compétences techniques et compétences relationnelles.</p> <p>Documents produits : Rapport d'activité en entreprise. Fiches d'activité dans l'entreprise. Le cas échéants un document spécifique portant sur un domaine particulier</p>			

3XF4ETRE	Référence PPN Module M 4203 (ER4) Étude et réalisation d'ensembles pluritechnologiques	Volume horaire : 10 heures TD/TP	Responsable : Loïc Maillier (PRCE) loic.maillier@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale correspond au module référencé module M 4203 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :</p> <p>Objectifs du module : Acquérir de nouvelles connaissances et compétences dans un contexte de projet. Consolider les connaissances acquises au cours des 2 années de GEII.</p> <p>Compétences visées : Savoir travailler en équipe et savoir gérer un projet. Être capable de conduire un projet en utilisant les outils matériels et logiciels appropriés. Savoir transcrire le cahier des charges d'un système en une analyse fonctionnelle. Passer de l'analyse fonctionnelle à l'architecture matérielle et/ou logicielle. Valider une solution technique répondant à un cahier des charges.</p> <p>Pré requis : Composants hyperfréquences, Analyse spectrale, Outils logiciels, Radiologique, Automatismes, Supervision</p> <p>Contenus : Système en radiocommunication ou en automatisme</p>			
<p>Modalités de Contrôle : Contrôle continu Rapport, soutenance L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			

3XF4MCO1	Référence du module M 3106 C Module complémentaire spécifique Réseaux locaux industriels	Volume horaire : 30 heures TD/TP	Responsable : Claire Basset (PRAG) cbasset@parisnanterre.fr
<p>Chaque module complémentaire présente les mêmes caractéristiques en termes de volume horaire (environ 30 heures) et de coefficient entrant dans le contrôle des connaissances décrit suivant le PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous :</p> <p>http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenu :</p> <p>Objectifs du module : Choisir et mettre en œuvre les réseaux industriels adaptés à une application.</p> <p>Compétences visées : Maîtriser les contraintes spécifiques aux réseaux industriels Choisir un réseau industriel et les équipements associés Dimensionner, installer, configurer, diagnostiquer un ou des réseaux de terrain industriels. Mettre en œuvre des communications respectant les contraintes de sécurité</p> <p>Contenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ethernet Industriel (les problématiques, les principes retenus, étude en détail d'un protocole, configuration et mise en œuvre des équipements) (ProfiNet, Ethernet/IP, Ethernet PowerLink, Ethercat, Sercos III...) - Approfondissement sur un bus de terrain ou process (configuration et mise en oeuvre des équipements, outils de diagnostic) : (Profibus PA, Hart, Asi, CANopen, DeviceNet, ou Profibus DP...) - Connaissance des principes des réseaux de sécurité. Configuration et mise en œuvre des équipements en fonction des fonctions sécurités des réseaux étudiés ci-dessus. 			
<p>Modalités de Contrôle :</p> <p>Contrôle continu DS, Comptes-rendus, TP, Contrôle TP... L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			

3XF4MCO2	Référence PPN du module M 3208 C Module complémentaire spécifique Radiocommunications	Volume horaire : 30 heures TD/TP	Responsable : Loïc Maillier (PRCE) lmaillier@parisnanterre.fr
<p>Chaque module complémentaire présente les mêmes caractéristiques en termes de volume horaire (environ 30 heures) et de coefficient entrant dans le contrôle des connaissances décrit suivant le PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous :</p> <p>http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p>			
<p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :</p>			
<p>Objectifs du module : Comprendre les différentes fonctions d'une chaîne de transmission numérique en bande de base et en bande transposée. Maîtriser les différents types de modulations (PSK, QAM,...). Savoir analyser les performances d'un système de transmission.</p> <p>Compétences visées : Savoir mettre en œuvre une chaîne de transmission numérique. Maîtriser les fonctions en bande de base : codage, filtrage... Connaitre les différentes modulations : PSK, QAM,.... Savoir faire des mesures à l'aide d'analyseurs de spectre et de signaux vectoriels (diagramme de l'œil, diagramme des vecteurs, constellation, spectre, spectrogramme, facteur crête....)</p> <p>Prérequis : Analyse spectrale, Composants hyperfréquences, Systèmes électroniques (SE2, SE3), Echantillonnage</p> <p>Contenus : Structure des émetteurs et récepteurs Transmission en bande de base : codage, notion de symboles, filtre adapté, interférence entre symboles, BER Modulations numériques (BPSK, QPSK, QAM...) Mesures sur une chaîne de transmission : diagramme de l'œil, diagramme de constellation, spectre, ACPR, facteur crête Exemples d'applications : transmissions satellites, téléphonie...</p>			
<p>Modalités de Contrôle : Contrôle continu Devoirs surveillés, comptes-rendus de TP L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			

3XF4MCO3	Référence PPN du module M 3105 C1 Module complémentaire spécifique Programmation orientée objet	Volume horaire : 30 heures TD/TP	Responsable : Y. Leboulanger (PRAG) yleboulanger@parisnanterre.fr
<p>Chaque module complémentaire présente les mêmes caractéristiques en termes de volume horaire (environ 30 heures) et de coefficient entrant dans le contrôle des connaissances décrit suivant le PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous :</p> <p>http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenu :</p> <p>Objectifs du module : Connaître les bases de la programmation orientée objet.</p> <p>Compétences visées : Savoir mener une réflexion selon le paradigme objet. Ecrire des programmes dans un langage objet (C++).</p> <p>Pré-requis : Maîtriser un langage impératif (C).</p> <p>Contenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notions de classes et d'objets • Approche des diagrammes de classes (selon UML) <p>Langage C++ : héritage, surcharge, polymorphisme</p>			
<p>Modalités de Contrôle : Contrôle TP en fin de module L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			

3XF4MCO4	Référence PPN du module M 3106 C Module complémentaire spécifique Analyse spectrale - Composants hyperfréquences	Volume horaire : 30 heures TD/TP	Responsable :
<p>Chaque module complémentaire présente les mêmes caractéristiques en termes de volume horaire (environ 30 heures) et de coefficient entrant dans le contrôle des connaissances décrit suivant le PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous :</p> <p>http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :</p> <p>Objectifs du module : Comprendre le fonctionnement d'un analyseur de spectre superhétérodyne Comprendre le fonctionnement de différents composants hyperfréquences</p> <p>Compétences visées : Savoir régler un analyseur de spectre. Être capable de caractériser des composants hyperfréquences</p> <p>Prérequis : Bases des hyperfréquences, Analyse spectrale, Fourier</p> <p>Contenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Composants hyperfréquences : paramètres S, simulations, mesures à l'analyseur de réseaux • Analyseur de spectre superhétérodyne : Principe de fonctionnement et réglages de l'appareil étude des spectres de signaux modulés, signal DBVT 			
<p>Modalités de Contrôle : <u>Contrôle continu</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux devoirs surveillés, • Préparation de TP, Comptes rendus de TP et Contrôle TP <p>Éventuellement un devoir maison à rendre....</p> <p>L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			

3XF4MCO5	Référence PPN du module M 3208 C Module complémentaire spécifique Supervision	Volume horaire : 30 heures TD/TP	Responsable : Claire Basset (PRAG) cbasset@parisnanterre.fr
<p>Chaque module complémentaire présente les mêmes caractéristiques en termes de volume horaire (environ 30 heures) et de coefficient entrant dans le contrôle des connaissances décrit suivant le PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous :</p> <p>http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenu :</p> <p>Objectifs du module : Comprendre la nécessité de la fonction supervision dans les processus industriels et connaître les technologies mises en œuvre pour la supervision. Exploiter les outils de supervision / conduite de processus pour concevoir, modifier et déployer une plateforme de supervision exploitant un réseau informatique ou industriel.</p> <p>Compétences visées : Situer l'automatisme dans son environnement côté pilotage : système automatisé de production (bases de données), réseaux de communication. Mettre en œuvre une supervision industrielle : acquisition localement ou à distance de données caractéristiques d'un processus industriel, réalisation d'interface homme-machine simple</p>			
<p>Modalités de Contrôle : Contrôle continu DS, comptes rendus, TP, Contrôle TP... L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			

3XF4MCO6	Référence PPN du module M 3105 C1 Module complémentaire spécifique Base des hyperfréquences	Volume horaire : 30 heures TD/TP	Responsable : D. Lautru (MCF) dlautru@parisnanterre.fr
<p>Chaque module complémentaire présente les mêmes caractéristiques en termes de volume horaire (environ 30 heures) et de coefficient entrant dans le contrôle des connaissances décrit suivant le PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous :</p> <p>http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :</p> <p>Objectifs du module : Connaître les caractéristiques de propagation sur une ligne de transmission vitesse de propagation, phénomènes de réflexion, transmission, adaptation.</p> <p>Compétences visées : Connaître les phénomènes de réflexion Calculer et réaliser une adaptation</p> <p>Pré-requis : Propagation d'une onde (Physique S3)</p> <p>Contenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Propagation en régime sinusoïdal • Réflexion, abaque de Smith • Adaptation (ligne $\square/4$, stub) 			
<p>Modalités de Contrôle : Contrôle continu DS, Comptes-rendus TP L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			

3XF4REN2	Renforcement 2	Volume horaire : 96 heures TD/TP	Responsable : Loïc Maillier (PRCE) loic.maillier@parisnanterre.fr
<p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenu :</p> <p>Objectifs du module : Ce module a pour objectif de renforcer les enseignements théoriques, pratiques ou de projets acquis durant la formation pour permettre d'aborder dans de bonnes conditions l'ensemble des éléments nouveaux de la formation S4.</p>			
<p>Modalités de contrôle : Évaluation en contrôle continu de façon séparée ou au cours d'autres modules. DS, comptes rendus, TP, Contrôle TP, oral. L'acquisition des connaissances de renforcement, des aptitudes et compétences est appréciée par un contrôle continu et régulier. Des évaluations complémentaires pourront être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			

3XF4ANGL	Référence Module M 4301 Anglais	Volume horaire : 18 heures TD/TP	Responsable : Xavier Lemaire (PRCE) xlemaire@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale , correspond au module référencé module M4301 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenu :</p> <p>Objectifs du module Affiner la connaissance des différents modes ou outils de communication dans le monde du travail (réunion, visioconférence, travail en équipe...) et développer une aisance à prendre la parole et à rédiger des écrits professionnels, tout en prenant en compte la dimension culturelle des mondes professionnels</p> <p>Compétences visées Comprendre des documents (audio, vidéo, écrit) du domaine professionnel et être capable d'en faire une restitution écrite ou orale Produire des supports de communication d'entreprise (type plaquette d'entreprise ou encart publicitaire pour un produit, un service ou un procédé) Préparer et animer des réunions Développer les capacités de travail en équipe, notamment en équipe plurinationale</p>			
<p>Modalités de Contrôle : Contrôle continu. Devoirs surveillés, comptes rendus de TP L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			

3XF4COMM	Référence PPN Module M 4303 Expression Communication	Volume horaire : 18 heures TD/TP	Responsable : Béatrice Athias (PRAG) bathias@parisnanterre.fr
<p>Ce module, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation locale correspond au module référencé module M 4303 du PPN 2013 GEII que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/24/22/3/PPN_GEII_255223.pdf</p> <p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenu :</p> <p>Objectifs du module : Comprendre la communication dans les organisations. Construire des médiations. Prendre en compte la dimension interculturelle de la communication (notamment en situation professionnelle).</p> <p>Compétences visées : Produire des supports de communication efficaces en contexte professionnel. Travailler en équipe et coopérer. Animer une réunion. Développer des compétences en situation de communication interculturelle.</p>			
<p>Modalités de Contrôle : Contrôle continu. Devoirs surveillés, comptes rendus de TP L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, des évaluations complémentaires peuvent être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition des connaissances si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			

3XF4REN3	Renforcement 3	Volume horaire : 66 heures TD/TP	Responsable : Loïc Maillier (PRCE) loic.maillier@parisnanterre.fr
<p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenu :</p> <p>Objectifs du module : Ce module a pour objectif de renforcer les enseignements théoriques, pratiques ou de projets acquis durant la formation pour permettre d'aborder dans de bonnes conditions l'ensemble des éléments nouveaux de la formation S4.</p>			
<p>Modalités de contrôle : Évaluation en contrôle continu de façon séparée ou au cours d'autres modules. DS, comptes rendus, TP, Contrôle TP, oral. L'acquisition des connaissances de renforcement, des aptitudes et compétences est appréciée par un contrôle continu et régulier. Des évaluations complémentaires pourront être mises en place pour suivre l'évolution de l'acquisition si l'enseignant le juge nécessaire.</p>			

STAGES

1/ Pour la formation initiale :

Pour toute information sur les **stages intégrés** dans votre cursus, veuillez vous référer au site **RéseauPro** :

2/ Pour la formation continue :

Pour toute demande de stage dans le cadre d'une inscription au régime de la formation continue, les stagiaires doivent s'adresser au SFC de l'IUT de Ville d'Avray, qui éditera une convention spécifique.

Contact : Service de la Formation Continue

Accueil : fcontinue-pst@liste.parisnanterre.fr

Site : <https://pst-fc.parisnanterre.fr/>

CHAPITRE I MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Vu l'arrêté du 3-8-2005 relatif au diplôme universitaire de technologie

- Article 1 :** Les modalités de contrôle des connaissances sont rédigées dans les conditions définies à l'article L.613-1 du code de l'éducation sur proposition du Conseil de l'Institut après avis des Chefs de départements concernés. Elles sont rendues publiques dans le mois suivant le début de l'année universitaire.
L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier.
- Article 2 :** Les parcours de formation conduisant au Diplôme Universitaire de Technologie comprennent d'une part une majeure garantissant le cœur des compétences attendues dans le domaine professionnel visé et d'autre part des modules complémentaires détaillés dans le chapitre 4. Ces modules complémentaires font partie intégrante du Diplôme Universitaire de Technologie au même titre que la majeure.
- Article 3 :** Dans le cadre de la formation initiale, y compris par la voie de l'apprentissage, les études conduisant à l'obtention du Diplôme Universitaire de Technologie sont organisées à temps plein sur une durée fixée à quatre semestres. Le Diplôme Universitaire de Technologie donne lieu à l'attribution de 120 crédits européens, à raison de 30 crédits européens par semestre validé. Si la formation continue est mise en œuvre, les études sont organisées à temps plein, à temps partiel ou en alternance.
Les étudiants admis au recrutement en année spéciale se verront attribuer 60 ECTS par la commission d'équivalence de l'IUT afin de suivre la formation au sein de l'Établissement.
- Article 4 :** Les enseignements dans chaque spécialité du Diplôme Universitaire de Technologie font l'objet par semestre d'un regroupement d'unités d'enseignement, elles-mêmes divisées en modules d'enseignement. Un document correspondant à la décomposition pour chaque spécialité du D.U.T. est donné au chapitre 4.
L'évaluation des modules comporte au moins une note de devoir surveillé (DS) et/ou de travaux dirigés (TD) et/ou de travaux pratiques (TP). L'ensemble des coefficients attribués à l'intérieur de chacun des modules est fourni aux étudiants en début d'année.
Dans le cadre d'une convention entre universités, certains modules ou unités d'enseignements constitutifs du parcours de formation, dûment justifiés, peuvent être organisés et validés par un institut ou un établissement d'enseignement supérieur différent, français ou étranger.
- Article 5 :** Le contrôle des connaissances est assuré par les enseignants et concerne toutes les disciplines, il peut s'effectuer sous différentes formes selon les matières.
Les résultats sont communiqués aux étudiants avant la délibération des jurys. Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien. En cas de contestation dûment argumentée, une demande écrite devra être formulée auprès de l'enseignant concerné dans les cinq jours ouvrables après la communication des résultats.
- Article 6 : Déroulement des épreuves**
Il peut être exigé que les effets personnels soient rassemblés dans la salle d'examen.
Après distribution des sujets, aucun étudiant ne pourra quitter la salle sans autorisation. Toute sortie sans autorisation est définitive.
Tout appareil électronique non explicitement autorisé (calculatrice, ordinateur, objets connectés...) est interdit pendant les contrôles des connaissances. La possession de téléphones portables ou de tout autre moyen de communication, même à l'usage d'horloge, est strictement interdit pendant l'épreuve.
- Article 7 : Fraude**
Tout étudiant surpris pendant un contrôle des connaissances en état de fraude caractérisée pourra être traduit devant le Conseil de discipline de l'Université. Dans ce cas, un procès verbal de fraude est établi par le surveillant. **L'étudiant doit continuer à composer et la note 0 lui sera attribuée dans l'attente des décisions des instances compétentes.**
En cas de constat de fraude a posteriori, le fraudeur pourra être convoqué par la direction des études de sa formation et être traduit devant le Conseil de discipline de l'Université.
- Article 8 : Stage en entreprise / période en entreprise**
- Article 8.1 :** Toutes les formations diplômantes de l'IUT comportent une ou plusieurs séquences en entreprise. Une convention de stage fixe les conditions du déroulement de ce stage.
- Article 8.2 :** Durant son stage, l'étudiant est soumis au règlement intérieur de l'entreprise, en particulier pour ce qui concerne l'assiduité et le respect des horaires. Il ne peut interrompre son stage sans en perdre le bénéfice et compromettre sa réussite au diplôme.
- Article 8.3 :** A l'issue de son stage l'étudiant doit remettre un rapport écrit ou un mémoire et/ou faire une présentation orale de son activité. L'ensemble stage, rapport écrit/mémoire, présentation orale donne lieu à une notation, éventuellement complétée par une évaluation du tuteur en entreprise. Le rapport écrit/mémoire doit être remis à

la date fixée. En cas de retard l'étudiant ne sera pas admis à faire sa présentation orale et son cas ne pourra être traité par le Jury de l'IUT pour la session en cours.

CHAPITRE II ASSIDUITÉ

Article 9 : Dispositions générales

Conformément à l'Arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur – Art-16, l'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, stage en entreprise, ...) dans le cadre de la formation est obligatoire pendant toute la durée des études, y compris la participation active aux projets. Le présent règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT définit les modalités d'application de cette obligation.

Article 10 : Règles d'assiduité

- Pour un module inférieur à 24 heures incluses : à partir de la **2nde absence justifiée ou injustifiée**, l'étudiant peut se voir refuser l'accès au contrôle et se voir attribuer la note 0.
- Pour un module supérieur à 24 heures : au-delà de la **3^{ème} absence justifiée ou injustifiée**, l'étudiant peut se voir refuser l'accès au contrôle et se voir attribuer la note 0.

De plus, au-delà de 6 demi-journées d'absences injustifiées au cours d'un semestre, le jury pourra décider de déclarer le semestre non validé et les U.E non acquises pour non respect des conditions d'assiduité.

Le nombre d'absences figure sur les bulletins semestriels.

Article 11 : Toute absence doit être justifiée dès le retour de l'étudiant par un justificatif écrit déposé au secrétariat pédagogique du département **dans un délai de 5 jours ouvrés** (certificat médical, arrêt de travail pour les apprentis, pièce justificative pour une convocation officielle, ...). Passé ce délai, l'absence sera définitivement considérée comme injustifiée pour convenance personnelle.

Dans le cas d'une absence supérieure à une semaine, l'étudiant doit impérativement prévenir ou faire prévenir le secrétariat du département et faire parvenir les justificatifs dans les dix jours ouvrés suivant le début de son absence.

De manière générale, l'étudiant doit impérativement prévenir ou faire prévenir le secrétariat du département de son absence.

Dans le cas d'une absence prévue à l'avance, l'étudiant doit se rapprocher du secrétariat pédagogique de son département pour organiser les éventuels aménagements nécessaires (rattrapages, travail à la maison ...)

Article 12 : Absence à un contrôle

Article 12.1 : Tout étudiant absent à un contrôle des connaissances se verra attribuer, a priori, la note zéro.

Si l'absence à un contrôle est justifiée dans les conditions de l'Article 11, une épreuve de rattrapage dont la nature est fixée par le corps enseignant sera organisée. Tout étudiant souhaitant y participer devra obligatoirement en faire la demande par écrit auprès du secrétariat du département dans un délai de 5 jours ouvrés suivant son retour. Dans le cas contraire, ou si l'étudiant est également absent à l'épreuve de rattrapage la note zéro sera conservée à cette épreuve.

Article 12.2 : Quels que soient les résultats obtenus par ailleurs, le non respect des conditions d'assiduité remet en cause l'acquisition des U.E, l'obtention du semestre, et du diplôme.

Article 13 : Étudiants boursiers

La circulaire n°2010-0010 du 7 mai 2010 stipule que le directeur de l'IUT est tenu de fournir au CROUS les documents attestant de l'assiduité des étudiants et de leur présence aux examens. En cas d'absence avérée le CROUS se réserve le droit de suspendre le versement de la bourse et de demander le remboursement des sommes indues.

Article 14 : Dans le cas des étudiants salariés, ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des étudiants chargés de famille, des étudiants en situation de handicap ou des sportifs de haut niveau, une demande écrite de dérogation au déroulement des études en début de semestre (obligation d'assiduité, contrôle continu....) doit être faite auprès du secrétariat du département concerné. Si la demande est justifiée et dans la mesure où cette dérogation ne porte pas préjudice à l'intégrité du diplôme visé, le département peut adapter les modalités précédentes pour l'étudiant.

Article 15 : Les apprentis

Article 15.1: Les étudiants inscrits à l'IUT de VA/SC/N sous le statut d'apprenti ont les mêmes droits et obligations que les étudiants de formation initiale.

Article 15.2 : L'apprenti bénéficie de la législation sociale (rémunération, assurance sociale, cotisation pour la retraite, accident du travail, congés payés pendant les périodes d'interruption universitaire...). Il est présent en

entreprise ou à l'IUT avec une obligation d'assiduité et de ponctualité. Toute absence doit être justifiée. Toute absence injustifiée à l'IUT équivaut à une absence en entreprise et entraîne une retenue sur salaire.

Article 16 : Les stagiaires de formation continue

Article 16.1 : Les stagiaires de la formation continue inscrits et en formation à l'IUT de VA/SC/N ont les mêmes droits et obligations que les étudiants. En particulier les obligations d'assiduité et de ponctualité. Toute absence doit être justifiée. Toute absence injustifiée à l'IUT équivaut à une absence en entreprise et peut entraîner une retenue sur salaire.

CHAPITRE III JURYS, RÈGLES DE PASSAGE ET DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Article 17 : Les jurys constitués en vue du passage dans chaque semestre et de la délivrance du diplôme universitaire de technologie sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de l'IUT. Ces jurys sont présidés par le directeur de l'IUT et comprennent les chefs de département, des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chargés d'enseignement et des personnalités extérieures exerçant des fonctions en relation étroite avec la spécialité concernée, choisies dans les conditions prévues à l'article L. 613-1 du code de l'éducation. Ils comprennent au moins 50 % d'enseignants-chercheurs et d'enseignants. Ces jurys siègent séparément et prennent des décisions distinctes pour le passage dans le semestre suivant et pour l'attribution du diplôme universitaire de technologie, y compris dans le cas où ils sont composés des mêmes personnes. Ces jurys peuvent constituer des commissions correspondant aux divers départements de l'IUT et présidées par le chef du département concerné.

Article 18 : Validation d'un semestre

La validation d'un semestre est de droit, sous réserve du respect des conditions prévues à l'article 10 du présent règlement, lorsque l'étudiant a obtenu à la fois :

- a)** Une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement ;
- b)** La validation des semestres précédents, lorsqu'ils existent.

Lorsque les conditions posées ci-dessus ne sont pas remplies, la validation est assurée sauf opposition de l'étudiant, par une compensation organisée entre deux semestres consécutifs sur la base d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et d'une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement constitutives de ces semestres. Le semestre servant à compenser ne peut être utilisé qu'une fois au cours du cursus.

En outre, le directeur de l'IUT peut prononcer la validation d'un semestre sur proposition du jury.

Article 19 : Admission au semestre suivant

L'admission au semestre suivant est de droit pour tout étudiant à qui ne manque au maximum que la validation d'un seul semestre de son cursus et sous réserve du respect des conditions prévues à l'article 10 du présent règlement.

Le redoublement est de droit dans les cas où :

- L'étudiant a obtenu une moyenne générale de semestre ≥ 10 mais une note d'UE < 8 ,
- L'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 dans l'un des 2 semestres utilisés dans le processus de compensation entre semestres et une moyenne supérieure ou égale à 8 dans chacune des unités d'enseignement d'un de ce semestre. Dans les autres cas, il y a délibération du Jury.

Article 20 : Attribution du Diplôme

Le Diplôme Universitaire de Technologie est décerné à l'étudiant qui a validé 4 semestres ou les 2 semestres de l'année spéciale. Il est accompagné de l'annexe descriptive mentionnée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation. Cette annexe décrit les connaissances et les aptitudes acquises par l'étudiant.

La délivrance du diplôme universitaire de technologie donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et des 120 crédits européens (ECTS) correspondants.

Article 21 : Capitalisation

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne et sous réserve du respect des conditions prévues à l'article 10 du présent règlement. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens (ECTS) correspondants.

Toute unité d'enseignement capitalisée est prise en compte dans le dispositif de compensation, au même titre et dans les mêmes conditions que les autres unités d'enseignement.

Dans le cas de redoublement d'un semestre, si un étudiant ayant acquis une unité d'enseignement souhaite, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation, suivre les enseignements de cette unité d'enseignement et se représenter au contrôle des connaissances correspondant, la compensation prend en compte le résultat le plus favorable pour l'étudiant.

Les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables en vue de la reprise d'études en formation continue.

Article 22 : Redoublement

Durant la totalité du cursus conduisant au diplôme universitaire de technologie, l'étudiant ne peut être autorisé à redoubler plus de deux semestres. En cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par le directeur de l'IUT, un redoublement supplémentaire peut être autorisé. La décision définitive refusant l'autorisation de redoubler est prise après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Elle doit être motivée et assortie de conseils d'orientation.

Les étudiants qui sortent de l'IUT sans avoir obtenu le diplôme universitaire de technologie reçoivent une attestation d'études comportant la liste des unités d'enseignement capitalisée qu'ils ont acquises, ainsi que les crédits européens correspondants, délivrés par le directeur de l'IUT.

REGLEMENT INTERIEUR

Adopté en conseil d'IUT, le 20 novembre 2014

PRÉAMBULE

Le règlement intérieur a pour but de compléter les statuts en vigueur et de faciliter le fonctionnement de l'établissement. Le présent règlement intérieur s'applique à tous les usagers de l'IUT : en formation initiale, apprentis, stagiaires de formation continue ou alternée.

L'IUT est régi par des statuts adoptés en conseil d'administration de l'université PARIS NANTERRE en date du 17 décembre 2012 et par ce règlement intérieur.

ACCÈS ET HORAIRES D'OUVERTURE

VILLE D'AVRAY

**Le site de Ville d'Avray est ouvert de 7h30 à 19h30.
Le parking n'est pas accessible aux usagers.
Le stationnement dans la cour est strictement interdit
sauf autorisation exceptionnelle de la direction.**

SAINT-CLOUD

**Le site de Saint-Cloud est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 19h30,
et le samedi de 8h00 – 12h30.
Le parking n'est pas accessible aux usagers
sauf autorisation exceptionnelle de la direction.**

NANTERRE – BAT E

**Le bâtiment E est ouvert de 8h00 à 19h00
Le parking n'est pas accessible aux usagers
sauf autorisation exceptionnelle de la direction.**

I FONCTIONNEMENT DE L'IUT

L'I.U.T de VILLE D'AVRAY/SAINT-CLOUD/NANTERRE constitue, au titre du décret N° 84-1004 du 12 novembre 1984 susvisé, un Institut de l'Université de PARIS NANTERRE au sens des articles L. 713-1 et L. 713-9 du code de l'éducation précités.

Article 1 : L'IUT de VA/SC/N est organisé en 6 départements :

- Département Génie Électrique & Informatique Industrielle
- Département Génie Mécanique & Productique
- Département Génie Thermique & Énergie
- Département Information-Communication/Métiers du Livre
- Département Carrières Sociales
- Département Gestion des Entreprises & des Administrations

Article 2 : **Administration**

L'IUT de VA/SC/N est administré par un conseil d'IUT.

Le Conseil comprend 40 membres répartis comme suit :

- 15 représentants des enseignants, dont :
- 3 enseignants chercheurs de rang A ;
- 4 autres enseignants chercheurs ;

- 7 autres enseignants ;
- 1 chargé d'enseignement
- 9 représentants des usagers ;
- 4 représentants des personnels BIATSS ;
- 12 personnalités extérieures siégeant à titre personnel choisies en raison de leur compétence et, notamment, de leur rôle dans les activités correspondant aux spécialités enseignées à l'IUT.

Article 3 : Élections des représentants des usagers

Les modalités sont organisées conformément au Décret n°85-59 du 18 janvier 1985 modifié par le Décret n° 2007-635 du 27 avril 2007 :

L'élection des usagers se fait par collège unique. La durée du mandat est fixée à deux ans.

Sont électeurs et éligibles, tous les usagers inscrits et assidus dans les formations dispensées par l'IUT.

II RESPECT DES RÈGLES D'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Article 4: Consignes de sécurité

Quel que soit le lieu où elle se trouve au sein de l'IUT, toute personne doit impérativement prendre connaissance et respecter :

- les consignes générales de sécurité, et notamment les consignes d'évacuation en cas d'incendie.
- les consignes particulières de sécurité, et notamment celles relatives à la détention ou manipulation de produits dangereux et le port des équipements de sécurité.

Article 5: Stupéfiants/Alcool/tabac

Article 5.1 : L'introduction et la consommation de produits stupéfiants sont formellement interdites.

Article 5.2 : En application du décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, l'usage de la cigarette y compris cigarette électronique est interdit en dehors des zones dédiées.

Article 5.3 : En application de l'article L 232-2 du code du travail, il est interdit à toute personne d'introduire ou de distribuer à l'IUT toutes boissons alcoolisées.

Article 6 Traitements des déchets

Tous les déchets et détritrus doivent être déposés dans les poubelles ou conteneurs prévus à cet effet.

Article 7 : Accidents et responsabilités

En cas d'accident, en premier lieu les secours (S.A.M.U., pompiers) seront appelés et dans tous les cas le P.C. Sécurité répercutera dans les différents services les éléments concernant cet accident. Tout accident doit être immédiatement signalé au responsable du CHSCT qui se chargera des démarches administratives auprès des services concernés.

En règle générale, sont considérés comme accident de travail, les accidents survenus à l'occasion de cours, de travaux pratiques, de travaux dirigés présentant un caractère dangereux, de travaux en laboratoire et de stages faisant l'objet d'une convention (Code de sécurité sociale L 412-8.2). Tout accident doit donc faire l'objet d'une déclaration dans les 48 heures, déclaration écrite établie en trois exemplaires.

Article 8 : Exercice d'évacuation

La réglementation exige que soient organisés 2 exercices d'évacuation par année. Ces exercices doivent être planifiés en début d'année universitaire par l'équipe Hygiène & Sécurité. Chacun est tenu d'y participer. Le responsable de l'équipe Hygiène & Sécurité désigne des guides d'évacuation et serre file pour assurer le bon déroulement de l'évacuation.

La liste des points de rassemblement est détaillée dans les consignes relatives à l'évacuation des locaux.

Article 9: Médecine préventive

Article 9.1 : Il est obligatoire de se rendre aux convocations de la médecine préventive.

Article 9.2 : Les usagers nécessitant un aménagement spécifique doivent se signaler dès leur inscription auprès du secrétariat et de l'équipe pédagogique.

Article 10: Sûreté/Intrusion

Toute activité ou phénomène pouvant mettre en cause la sécurité des biens et des personnes doit être systématiquement signalée à la direction.

III DROITS DES USAGERS

Article 11 : Droit de publication

Article 11.1 : L'IUT met à disposition des usagers des panneaux d'affichage. L'affichage en dehors de ces panneaux est strictement interdit.

Article 11.2 : Affichages et distributions de publications doivent :

- Ne pas être susceptibles d'entraîner des troubles à l'ordre public ;
- Ne pas porter atteinte au fonctionnement et aux principes du service public de l'enseignement supérieur ;
- Ne pas porter atteinte au respect des personnes et à l'image de l'IUT ;
- Respecter l'environnement.

Article 11.3 : En cas de diffusion de publications contraires au règlement, la responsabilité des auteurs est pleinement engagée devant les tribunaux compétents. La distribution de documents non pédagogiques ne peut se faire qu'en dehors des activités pédagogiques.

Toute personne est responsable du contenu des documents qu'elle distribue, diffuse ou affiche. Tout document doit mentionner la désignation précise de son auteur sans confusion possible avec l'IUT.

Article 12 : Droit d'association

Le Conseil de l'IUT peut autoriser, à l'initiative et sous la responsabilité d'usagers, la création et le fonctionnement dans l'établissement d'associations conformes à la loi de 1901.

La domiciliation d'une association est soumise à autorisation préalable.

IV OBLIGATIONS DES USAGERS

Article 13 : Comportement général

La tolérance et le respect des autres fondent les rapports entre les personnels et usagers de l'IUT. Ce respect s'exprime par une attitude courtoise qui exclut toute forme de brimade, humiliation, violence verbale, physique ou morale.

L'IUT est un établissement public et laïc. Les usagers, stagiaires, apprentis s'engagent à respecter la liberté de conscience de chacun. Personne ne doit y être l'objet de pression, de prosélytisme ou de propagande.

Nul ne doit être victime d'une quelconque discrimination, qu'elle soit fondée sur l'opinion politique, philosophique, religieuse, sur les origines ethniques ou le sexe.

Chacun s'attachera donc à respecter la dignité et la liberté de conscience, la santé et la sécurité des personnes.

Article 13.1 : Le comportement des usagers (notamment acte, attitude, propos,...) ne doit pas être de nature :

- à porter atteinte à l'ordre public et au bon fonctionnement de l'IUT ;
- à créer une perturbation dans le déroulement des activités d'enseignement (cours, examens...), des activités administratives, sportives et culturelles et, en général, de toute manifestation autorisée au sein de l'IUT ;
- à porter atteinte au principe de laïcité du service public de l'enseignement supérieur ;
- à porter atteinte à la santé, l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens.

Et d'une manière générale, le comportement des usagers doit être conforme aux règles communément admises en matière de respect d'autrui et de civilité, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

Article 13.2 : Le fait de harceler autrui par des agissements répétés ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale est un délit punissable dans les conditions prévues par le code pénal.

Le fait de harcèlement et le bizutage peuvent donner lieu à une sanction disciplinaire indépendante de la mise en œuvre de poursuites pénales.

Article 14 : Tenue vestimentaire

Les tenues vestimentaires doivent être conformes aux règles de santé, d'hygiène et de sécurité et être adaptées aux activités suivies, et notamment aux activités de travaux pratiques.

Article 15 : Charte informatique

Les usagers s'engagent à respecter la loi relative à la fraude informatique, notamment en matière de sécurité (piratage ou indiscretions) et en matière de diffusion d'information (par exemple sur le WEB). Conscients que leur spécialité peut leur permettre l'accès à des informations dites sensibles, ils s'engagent à ne pas utiliser leur savoir ou les équipements à cette fin. Les usagers doivent prendre connaissance de la Charte Informatique.

V DISPOSITIONS CONCERNANT LES LOCAUX

Article 16 : Les usagers s'engagent à respecter les locaux et le matériel qui est mis à leur disposition. En cas de détérioration, une procédure pourra être engagée à l'encontre de l'utilisateur. Les dégradations volontaires ou dues à la négligence engagent la responsabilité de leurs auteurs. La réparation restera à leur charge.

Article 17 : Il est formellement interdit de neutraliser ou de détériorer tout dispositif concernant la sécurité. Tout manquement à cette règle pourra se traduire par une sanction décidée par le Conseil de Discipline.

Article 18 : Il est interdit d'introduire de la nourriture et des boissons dans les salles d'enseignement, ainsi que dans la bibliothèque.

Article 19 : Le travail en laboratoire et en atelier requiert certaines obligations. Cette activité ne peut se réaliser que selon des directives et sur autorisation d'un enseignant responsable. Une tenue appropriée, indiquée pour chaque laboratoire ou atelier par un règlement spécifique, est exigée. Le respect des consignes indiquées à l'entrée du local et sur les postes de travail est impératif.
Les modalités spécifiques à chaque formation seront transmises par l'équipe pédagogique.

VI DOSSIERS DE CANDIDATURE DANS D'AUTRES ÉTABLISSEMENTS

Article 20: Tout dossier de candidature dans un autre établissement nécessitant l'ajout par le département de pièces administratives (relevé de notes, avis ...) devra être parvenu complet au secrétariat du département au minimum deux semaines ouvrées avant la date limite de dépôt fixée par l'établissement destinataire du dossier.

Article 21 En cas de non respect de l'Article précédent, le département ne pourra être tenu pour responsable d'une arrivée hors délai du dossier auprès de l'établissement destinataire et des conséquences associées dans le traitement de ce dossier.

VII DISPOSITIONS FINALES

Article 22 : Respect du règlement intérieur

Tout manquement aux dispositions du présent règlement intérieur est susceptible de faire l'objet d'une procédure disciplinaire.

Article 23 : Adoption et modification

Le règlement intérieur est adopté par le C.H.S.C.T et le Conseil d'IUT à la majorité absolue des membres en exercice. Il peut être modifié, dans les mêmes conditions, à l'initiative du directeur de l'IUT ou sur la demande d'un tiers des membres en exercice.

Le règlement intérieur est publié sur le site internet de l'IUT et communiqué aux usagers en début d'année.

CHARTRE DU SAVOIR-VIVRE ENSEMBLE

Université Paris Nanterre
Séance du CA du 07 avril 2014

L'Université Paris Nanterre est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régi par les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation. La communauté universitaire se compose d'étudiant-e-s et de personnels répartis sur les sites de Nanterre, Ville d'Avray, Saint-Cloud et la Défense. Le fonctionnement harmonieux de notre Université exige que chacun-e respecte les règles du savoir-vivre ensemble rappelées dans la présente charte.

Égalité et non-discrimination

Le fonctionnement de l'Université et la réussite de chacun-e s'enrichissent de la singularité des personnes qui composent notre communauté.

Toute discrimination, notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état de santé, l'apparence, le handicap, l'appartenance religieuse, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, est prohibée.

L'Université promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les stéréotypes de genre.

Laïcité

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé par l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, l'Université Paris Nanterre est un établissement laïque et indépendant de toute emprise religieuse ou idéologique.

Le campus de l'Université et les activités qui y sont menées doivent respecter l'exigence de neutralité des services publics. Les agents de l'Université ne doivent porter aucun signe religieux ostentatoire.

Les cours, les examens et l'organisation des services respectent strictement le calendrier national et ses règles d'application fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Liberté d'expression et d'opinion

L'enseignement et la recherche visent au libre développement scientifique, créateur et critique, dans le respect de la liberté d'expression et d'opinion. L'exercice de la liberté d'expression doit être respectueuse d'autrui et être exempte de tout abus relevant de la diffamation et de l'injure (outrance, mépris, invective). Elle ne saurait porter atteinte aux différentes missions de l'Université.

La participation démocratique est essentielle à la vie de l'établissement. Des élections sont organisées pour les étudiant-e-s et les personnels, permettant la participation de tout-e-s aux choix et décisions de l'Université.

Respect des personnes et de l'environnement

Chacun-e doit travailler dans un esprit de respect mutuel excluant toute forme de harcèlement moral ou sexuel, de menaces, de violences physiques ou verbales, et toute autre forme de domination ou d'exclusion.

Chacun-e doit respecter l'environnement de travail sur l'ensemble des sites de l'Université. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la recherche d'un développement durable sur le campus garantissent un environnement respectueux du bien-être de chacun-e.

Les tags, graffitis, affichages sauvages et jets de détritres constituent une dégradation volontaire de l'environnement de travail et sont prohibés. Les détritres doivent être déposés dans les endroits idoines.

L'ensemble de la communauté universitaire se mobilise afin de garantir le respect des principes édictés dans la présente Charte. Les contrevenant-e-s aux règles énoncées dans la présente charte s'exposent à des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de difficulté concernant l'application des règles du savoir-vivre ensemble, des instances et services de l'Université sont à votre disposition (le comité d'hygiène, sécurité et condition de travail, la direction des ressources humaines, le service de médecine préventive, le service d'action sociale, les organisations syndicales, les instances paritaires comme les instances élues de l'Université).

Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse vivre-ensemble@parisnanterre.fr.